New Nouveau Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut

2009-2010
Annual Report

Department of Finance

2009-2010
Rapport annuel

Ministère des Finances

2009-2010 Annual Report

Published by:

Department of Finance
Province of New Brunswick
P. O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada
http://www.gnb.ca/0024/index-e.asp

November 2010

Cover:
Communications New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 978-1-55396-328-8

ISSN 1192-3563

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 2009-2010

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
http://www.gnb.ca/0024/index-f.asp

Novembre 2010

Couverture :
Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 978-1-55396-328-8

ISSN 1192-3563

Imprimé au Nouveau-Brunswick

The Honourable Graydon Nicholas
Lieutenant-Governor of New Brunswick

May it please your Honour:

It is my privilege to submit the Annual Report of the Department of Finance, Province of New Brunswick, for the fiscal year April 1, 2009, to March 31, 2010.

Respectfully submitted,

Blaine Higgs
Minister

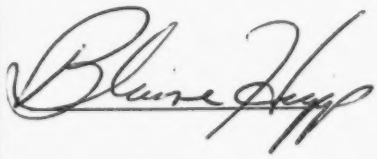

Blaine Higgs
Minister of Finance
Fredericton, N.B.

Sir:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Department of Finance for the fiscal year 2009-2010.

Respectfully submitted,

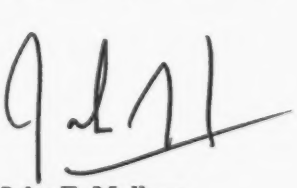

John E. Mallory
Deputy Minister

L'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre,

Blaine Higgs

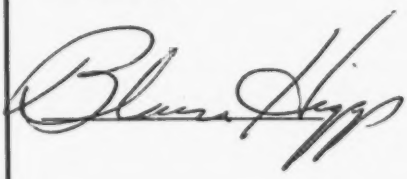

Blaine Higgs
Ministre des Finances
Fredericton (N.-B.)

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice financier 2009-2010.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Le sous-ministre,

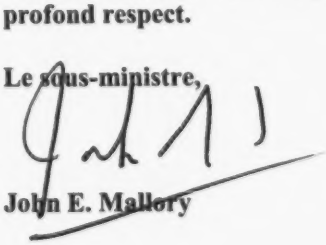

John E. Mallory

Table of Contents

Mission Statement 3

Introduction 4

Year in Review 7

Performance Measurement Indicators 17
- Goal 1 – Fiscal 17
- Goal 2 – Credit Rating 18

Legislation 19

Board of Management 23

Organizational Chart 25

Expenditure Status Report by Program / Primary 26

Communications Services 27

Finance and Administration Division 28
- Financial Services 28
- Human Resources 29
- Information Management and Technology 31
- Policy and Planning 33
- Process Documentation 34

Fiscal Policy Division 36
- Federal-Provincial Fiscal and Statistical Relations 36
- Fiscal Policy and Economics 38

Budget and Financial Management Division 40
- Budget Preparation and Monitoring 40

Table des matières

Énoncé de mission 3

Introduction 4

Bilan de l'année 7

Indicateurs de mesure du rendement 17
- Objectif 1 – Gestion financière 17
- Objectif 2 – Cote de solvabilité 18

Lois 19

Conseil de gestion 23

Organigramme 25

État des dépenses par poste budgétaire 26

Service des communications 27

Division des finances et de l'administration 28
- Services financiers 28
- Ressources humaines 29
- Gestion de l'information et de la technologie 31
- Politiques et planification 33
- Documentation des processus 34

Division de la politique fiscale 36
- Relations fédérales-provinciales, finances et statistiques 36
- Politique fiscale et économique 38

Division de la gestion financière et du budget 40
- Préparation et suivi du budget 40

Treasury Division 42
- Capital Markets 42
- Banking and Cash Management 43

Revenue and Taxation Division 45
- Tax Policy 45
- Revenue Administration 47
  - Audit and Investigation Services 48
  - Table 1 – Audit and Investigation Services 50
  - Account Management 51
  - PATS Renewal Initiative 53
  - Table 2 – Account Management 54
- Advisory Services 56

New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation 58
- Responsible Gaming Policy 60
- Destination Casino 61
- First Nations 62

Notes 63

Division de la trésorerie 42
- Marchés financiers 42
- Gestion bancaire et trésorerie 43

Division du revenu et de l'impôt 45
- Politique de l'impôt 45
- Administration du revenu 47
  - Services de vérification et d'enquête 48
  - Tableau 1 – Services de vérification et d'enquête 50
  - Gestion des comptes 51
  - Initiative de renouvellement du PATS 53
  - Tableau 2 – Gestion des comptes 55
- Services consultatifs 56

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick 58
- Politique en matière de jeu responsable 60
- Destination Casino 61
- Premières nations 62

Notes 63

Mission Statement

The mission of the Department of Finance is to manage the public finances of the Province in the best interests of New Brunswick.

Vision

Sound financial management/Secure financial future

Values

Quality Service: We are committed to providing courteous, effective and efficient services to our clients.

Leadership/Teamwork/Individuality: We value strong leadership, teamwork and respect for each individual. We value and promote balance between our personal and professional lives.

Integrity and Equity: We deal fairly and honestly with each other and the public we serve.

Competence and Commitment: We value commitment, and we support training and development activities that continually improve the skills of our employees.

Innovation: We encourage responsible risk-taking and innovation.

Énoncé de mission

La mission du ministère des Finances est de gérer les finances publiques de la province dans l'intérêt supérieur du Nouveau-Brunswick.

Vision

Une saine gestion financière et un avenir financier sûr

Valeurs

Service de qualité : Nous sommes soucieux de servir nos clients avec courtoisie et efficacité.

Leadership, travail d'équipe et respect de chacun : Nous accordons de l'importance à un solide leadership, au travail d'équipe et au respect de chacun. Nous favorisons l'équilibre entre nos vies personnelles et professionnelles.

Intégrité et équité : Nous faisons preuve d'équité et d'honnêteté dans nos rapports mutuels et à l'égard du public que nous servons.

Compétence et engagement : Nous accordons de l'importance à l'engagement et nous appuyons les activités de formation et de perfectionnement qui permettent à nos employés d'améliorer continuellement leurs compétences.

Innovation : Nous favorisons la prise de risques responsable et l'innovation.

Introduction

The Department of Finance is a central agency of government whose mission is to manage the public finances of the Province in the best interests of New Brunswick.

Provincial revenues come from a variety of sources, including personal and corporate income taxes, Harmonized Sales Tax, tobacco taxes, gasoline and motive fuel taxes, property taxes, fiscal Equalization payments, Canada Health Transfer and Canada Social Transfer, as well as licensing fees and gaming revenue.

The department's responsibility for revenue begins with research and analysis as the cornerstones of effective policy development. The department ensures that the government has a clear understanding of the Province's economic outlook, which provides a basis for estimating revenues. Estimated revenues are viewed in the context of anticipated expenditures to establish a fiscal outlook. The department recommends and analyzes ideas to implement the government's tax policy objectives and to assure sufficient revenues to finance government priorities.

The department is also involved in other activities that influence the Province's revenues and expenditures. Treasury functions include arranging the financing necessary to meet the Province's daily cash requirements; administration of the Province's banking arrangements; management of the provincial debt; sinking fund investments, and investor relations.

These activities have a cost and a benefit. The cost side consists of interest, foreign exchange expense, and fees and expenses associated with issuing and servicing the Province's debt.

The benefit side consists of interest earned on funds set aside to provide for the orderly retirement of the long-term portion of the Province's debt (sinking

Introduction

Le ministère des Finances est un organisme central du gouvernement qui a pour mission de gérer les finances publiques de la province dans l'intérêt supérieur du Nouveau-Brunswick.

Les recettes provinciales proviennent de diverses sources, notamment l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, la taxe de vente harmonisée, la taxe sur le tabac, la taxe sur l'essence et les carburants, les impôts fonciers, les paiements de péréquation fiscale, le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de même que les droits de licences et de permis et les revenus des jeux de hasard.

La responsabilité du Ministère en ce qui concerne les recettes commence par la recherche et l'analyse, pierres angulaires de l'élaboration efficace des politiques. Le Ministère veille à fournir au gouvernement une idée claire des perspectives économiques de la province comme point de départ pour évaluer les recettes. Les recettes sont estimées dans le contexte des dépenses attendues afin d'établir les perspectives financières. Le Ministère recommande et analyse des idées pour la mise en œuvre des objectifs du gouvernement en matière de politique fiscale pour garantir que les recettes suffisent à financer les priorités du gouvernement.

Le Ministère exerce également d'autres activités qui influent sur les recettes et les dépenses du gouvernement provincial. Ses fonctions de trésorerie consistent notamment à organiser le financement nécessaire pour répondre aux besoins de trésorerie quotidiens du gouvernement; à administrer les ententes bancaires du gouvernement; à gérer la dette provinciale et à veiller aux placements du fonds d'amortissement et aux relations avec les investisseurs.

Ces activités comportent des coûts et des avantages. Le volet des coûts comprend les intérêts, les frais de change et les droits et les dépenses associés à l'émission de titres de créance et au service de la dette provinciale.

Le volet des avantages comprend les intérêts gagnés sur les fonds mis de côté pour permettre le remboursement ordonné de la partie à long terme de la

fund investments), and a reduced cost of borrowing related to the Province's credit rating.

Federal-provincial relations also influence provincial revenues. The department is involved in intergovernmental negotiations and consultations, and advises government on health and social transfers and the Equalization Program, which together comprised approximately 35 per cent of the Province's revenue. At the same time, the finance department negotiates and administers agreements with other levels of government, such as the tax collection agreement with the federal Department of Finance.

The expenditure side of the revenue/expenditure equation represents the cost of operating government for a particular fiscal year or time period. Expenditures include the cost of government-operated programs, interest on the public debt and capital acquisitions.

The department is responsible for the co-ordination of the annual budget process, which includes pre-budget public consultations, the preparation of the budget speech and the Main Estimates. The estimates outline the overall financial plan for the year and contain the details of appropriations that are voted in the Legislative Assembly.

Once the budget has been approved, the department monitors expenditures and revenues on an ongoing basis. Expenditure and revenue pressures that may occur during the year are identified and addressed through appropriate action.

The department also provides operational support to the Board of Management, a committee of Cabinet ministers responsible for the financial management of government.

The department is responsible for receiving the majority of revenues for the Government of New Brunswick. For revenue derived from real property and consumption taxes, this function includes tax program administration, audit services and account management.

dette provinciale (placements du fonds d'amortissement) et la réduction du coût d'emprunt attribuable à la cote de solvabilité du gouvernement provincial.

Les relations fédérales-provinciales influent aussi sur les recettes provinciales. Le Ministère participe aux négociations et aux consultations intergouvernementales et fournit des conseils au gouvernement sur le transfert en matière de santé et de programmes sociaux et sur le Programme de péréquation, lesquels procurent au gouvernement provincial environ 35% de ses recettes. D'autre part, le ministère des Finances négocie et administre des ententes avec les autres ordres de gouvernement, notamment l'accord de recouvrement des impôts conclu avec le ministère fédéral des Finances.

Dans l'équation recettes-dépenses, le volet des dépenses représente les coûts liés au fonctionnement du gouvernement durant une période ou un exercice donné. Les dépenses comprennent le coût des programmes gérés par le gouvernement, les intérêts sur la dette publique et les acquisitions d'immobilisations.

Le Ministère voit à coordonner le processus budgétaire annuel, ce qui comprend les consultations publiques prébudgétaires, la rédaction du discours du budget et l'établissement du budget principal. Ce dernier expose le plan financier général pour l'année et renferme les précisions des affectations de crédits qui sont votées à l'Assemblée législative.

Une fois le budget approuvé, le Ministère surveille les dépenses et les recettes de façon continue. Les pressions sur les dépenses et les recettes qui sont susceptibles de survenir durant l'année sont repérées et gérées au moyen de mesures appropriées.

Le Ministère fournit aussi un soutien opérationnel au Conseil de gestion, un comité formé de ministres et qui est responsable de la gestion financière du gouvernement.

Le Ministère perçoit la majorité des recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Pour les recettes découlant de l'impôt foncier et des taxes à la consommation, cette fonction englobe l'application des programmes d'impôt, les services de vérification et la gestion des comptes.

To meet these responsibilities during 2009-2010, the department employed up to 201 individuals on a full-time, casual, or contract basis. These employees are trained in fields ranging from economics and accounting to information technology, human resources, public policy, commerce and many other skilled and professional fields. Although the department is organized in a traditional manner, the employees work together across divisional lines to achieve goals.

This annual report highlights activities and operations for 2009-2010 and provides information about the department's mandate, the environment in which it operates, and the manner in which it supports the overall goals and directions of the Province of New Brunswick.

Pour s'acquitter de ces responsabilités en 2009-2010, le Ministère a eu recours à 201 employés à plein temps, occasionnels ou contractuels. Ces employés sont formés dans des disciplines comme l'économie, la comptabilité, la technologie de l'information, les ressources humaines, la politique gouvernementale, le commerce et de nombreux autres domaines spécialisés ou professionnels. Malgré l'organisation conventionnelle du Ministère, les employés de toutes les divisions travaillent ensemble à l'atteinte des objectifs.

Le présent rapport annuel fait ressortir les activités et les opérations de 2009-2010, et fournit des renseignements sur le mandat du Ministère, sur le contexte dans lequel il fonctionne et sur la façon dont il appuie l'orientation et les objectifs généraux du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Year in Review

The fiscal year 2009-2010 was dominated by the world economic crisis. As a result, much of the work performed by the Department of Finance revolved around the economy and the measures necessary to help New Brunswick achieve a sustainable recovery.

Fiscal and Economic Issues

Projections in the 2009-2010 Budget indicated that the Province's fiscal situation would be strongly impacted by the global economic and financial crises. The effects of the global slowdown on income and consumer spending, combined with weakened world markets and prices for New Brunswick manufacturing, forest and mining products, softened the Province's revenues.

Meanwhile, spending pressures associated with the delivery of social programs increased as did the Province's pension expense due to the impact of weakened market returns. The Province's pension expense was estimated to add approximately $300 million in spending pressure on the Province's books in 2009-2010. The budget also laid out a plan to help New Brunswick weather the economic downturn. The key elements of the plan were a multi-year plan to return to balanced budgets; a $1.2-billion, two-year investment in strategic infrastructure to create jobs and economic activity across the province, and the *Plan for Lower Taxes in New Brunswick,* which includes significant personal and corporate income tax reductions over a four-year period to increase the province's long-term economic growth and competitiveness, and generate employment. Overall, a deficit of $740.9 million was anticipated, with net debt projected to increase by $968.7 million.

To further address the difficult fiscal situation that developed as a result of the economic downturn, the minister tabled the 2010-2011 Budget in December 2009, building upon the measures announced in the 2009-2010 Budget. This included increasing the $1.2 billion strategic infrastructure investment plan over

Bilan de l'année

L'exercice 2009-2010 a été dominé par la crise économique mondiale. Aussi le travail du ministère des Finances a-t-il gravité en grande partie autour de l'économie et des mesures nécessaires pour aider le Nouveau-Brunswick à réaliser une reprise durable.

Questions financières et économiques

Les projections faites dans le budget de 2009-2010 indiquaient que la situation financière de la province serait fortement touchée par les crises financières et économiques mondiales. Les effets du ralentissement mondial sur le revenu et les dépenses des consommateurs, combinés au fléchissement des marchés et des cours mondiaux pour les produits manufacturés, forestiers et miniers du Nouveau-Brunswick ont atténué les recettes de la province.

Par ailleurs, les facteurs de dépenses associés à la prestation des programmes sociaux se sont accrus, tout comme les charges de retraite de la province en raison de l'impact de la baisse des rendements sur les marchés. On estime que les charges de retraite ajoutent quelque 300 millions de dollars en facteurs de dépenses sur les livres comptables du gouvernement en 2009-2010. Pour aider le Nouveau-Brunswick à surmonter le ralentissement économique, le budget comprenait également un plan ayant comme éléments principaux : un plan pluriannuel pour rétablir l'équilibre budgétaire; un investissement de 1,2 milliard de dollars sur deux ans dans l'infrastructure stratégique afin de créer des emplois et de stimuler l'activité économique dans l'ensemble de la province; et le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick,* qui comporte des baisses importantes de l'impôt sur le revenu des entreprises et des particuliers sur une période de quatre ans afin de favoriser la compétitivité et la croissance économique à long terme de la province, de même que la création d'emplois. Dans l'ensemble, un déficit de 740,9 millions de dollars était prévu, avec une projection d'augmentation de la dette nette de l'ordre de 968,7 millions.

Pour mieux répondre à la difficile situation financière qui a découlé du ralentissement économique, le ministre a déposé le budget de 2010-2011 en décembre 2009, prenant appui sur les mesures annoncées dans le budget de 2009-2010. Y était comprise, l'augmentation du plan d'investissement

two years to $1.6 billion. The plan to return to balanced budgets was extended by two years, reflecting the effects of the economic slowdown on the Province's revenue projections.

The 2010-2011 Budget indicated the province would need to overcome considerable challenges before a balanced budget would be attainable.

On a positive note, there were encouraging signs by the end of 2009 that the financial markets were beginning to recover, and, as a result, the extraordinary pension expense was estimated at $200.0 million, which is lower than the $300 million that was originally projected at the beginning of the year.

Signs of economic improvement strengthened as 2009 progressed. However, based on the developments within the world and U.S. economies, there were strong indications that the global economic recovery would be protracted.

In March 2010, the government released an Economic and Fiscal Update 2009-2010 that indicated the New Brunswick economy performed much as expected at budget. The update estimated the 2009-2010 deficit to be $742.8 million, comparable to the original budget estimate. Modestly higher revenues largely offset an increase in expenses.

A part of the strategy set out in the 2009-2010 Budget to counteract the economic downturn was to introduce stimulus through investments to new and upgraded public infrastructure. With assistance from the federal government's traditional cost-shared and stimulus funding programs, the record two-year, $1.2-billion capital spending plan announced in the 2009-2010 capital estimates, was increased by new strategic infrastructure investments to approach $1.6 billion, with a record capital investment in 2010-2011 totalling $896.1 million.

dans l'infrastructure stratégique de 1,2 milliard à 1,6 milliard de dollars sur deux ans. Le plan de rétablissement de l'équilibre budgétaire a été prolongé de deux ans, compte tenu des effets du ralentissement économique sur les projections de recettes de la province.

Le budget de 2010-2011 indiquait que la province devrait relever des défis de taille avant de pouvoir réaliser un budget équilibré.

Sur une note positive, des signes encourageants indiquaient, à la fin de 2009, que les marchés financiers commençaient à se rétablir, de sorte que les charges de retraite extraordinaires ont été évaluées à 200 millions de dollars, ce qui est inférieur aux 300 millions originellement prévus en début d'année.

Les signes d'amélioration économique ont pris de la vigueur au fur et à mesure qu'avançait l'année 2009. Toutefois, d'après les développements qui se sont produits dans les économies mondiale et américaine, il y a eu de fortes indications que la reprise économique mondiale serait longue.

En mars 2010, le gouvernement a publié une mise à jour économique et financière pour 2009-2010 qui indiquait que l'économie du Nouveau-Brunswick a pratiquement eu les résultats prévus dans le budget. Le déficit de 2009-2010 y était estimé à 742,8 millions de dollars, ce qui est comparable à l'estimation initiale du budget, des recettes modestement supérieures compensant en grande partie une augmentation des charges.

Une partie de la stratégie établie dans le budget de 2009-2010 pour contrer le repli économique consistait à lancer l'impulsion par des investissements dans des infrastructures publiques, nouvelles et améliorées. Avec l'aide des programmes traditionnels de financement et de stimulation à frais partagés du gouvernement fédéral, le plan de dépenses d'immobilisations records de 1,2 milliard de dollars sur deux ans, annoncé dans le budget d'immobilisations de 2009-2010, a été majoré au seuil de 1,6 milliard de dollars grâce à de nouveaux investissements dans l'infrastructure stratégique, soit un investissement en capital record de 896,1 millions de dollars en 2010-2011.

In addition, the department provided significant support to the government's continued efforts to prioritize its spending and realize further efficiencies in the delivery of public services over the next three years. Measures to curtail spending remained in effect throughout the year, including a total of $182 million in spending and wage restraint, which was implemented in 2009-2010.

In fiscal 2009-2010, the objectives of the *Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act* were not met as the global economic downturn seriously impacted the New Brunswick economy and the Province's fiscal situation. Under this legislation, government has the objective to operate within a balanced budget over a multi-year period, as well as achieve a reduction in the net debt-to-GDP ratio from the previous fiscal period. While increases to the Province's net debt and its net debt-to-GDP ratio are anticipated over the next few years, the government remains committed to the principles of this legislation.

In co-operation with the comptroller's office, the financial statements for 2009-2010 were released in August 2010. The statements, which received a 12th consecutive clean audit opinion from the Auditor General, showed a deficit of $737.9 million and an increase in net debt of $965.2 million over the previous year. The deficit in 2010 was $3 million less than the original budgeted deficit of $740.9 million as a result of pension expenses being lower than initially anticipated in the budget. The principal reasons for the debt increase included the effect of the economic slowdown, write–down of the Dalhousie generating station, increased pressures on social programs, the provincial government's strategy to provide economic stimulus during the economic downturn, and tax relief.

Federal-Provincial Meetings

Fiscal 2009-2010 was a busy year for federal–provincial–territorial meetings as the minister and senior officials met on many pressing matters. In addition to providing input for the federal budget that was introduced in March 2010, and measures to help stimulate the nation's economy, the department participated in the Canada Pension Plan Triennial

De plus, le Ministère a solidement appuyé les efforts continus du gouvernement dans l'établissement de ses priorités de dépenses et l'amélioration de l'efficacité de la prestation des services publics durant les trois prochaines années. Les mesures prises pour diminuer les dépenses sont demeurées en vigueur tout au long de l'année, dont des compressions totales de 182 millions de dollars au titre des dépenses et des restrictions salariales en 2009-2010.

Les objectifs de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* n'ont pas été atteints en 2009-2010 parce que le repli économique mondial a durement frappé l'économie et la situation financière de la province. Aux termes de cette loi, l'objectif du gouvernement est de fonctionner dans les limites d'un budget équilibré sur une période pluriannuelle, tout en réduisant son rapport dette nette-PIB comparativement à l'exercice financier précédent. Bien que des augmentations de la dette nette de la province et de son rapport dette nette-PIB sont prévues au cours des prochaines années, le gouvernement demeure déterminé à respecter les principes de cette loi.

Les états financiers pour 2009-2010 ont été publiés en août 2010 en collaboration avec le Bureau du contrôleur. Les états, qui ont reçu pour une douzième année consécutive une opinion favorable du vérificateur général, révélaient un déficit de 737,9 millions de dollars et une augmentation de la dette nette de 965,2 millions sur l'année précédente. Le déficit en 2010 était inférieur de 3 millions de dollars au déficit budgétisé au départ, soit 740,9 millions, parce que les charges de retraite se sont avérées moins élevées que prévu initialement dans le budget. Les raisons principales de l'augmentation de la dette comprennent l'impact du ralentissement économique, la dépréciation de la centrale de Dalhousie, les pressions accrues sur les programmes sociaux, la stratégie du gouvernement provincial visant à stimuler l'économie pendant le repli économique et les mesures d'allègement fiscal.

Rencontres fédérales-provinciales

L'exercice 2009-2010 a été chargé en fait de rencontres fédérales-provinciales-territoriales, le ministre et les hauts fonctionnaires s'étant réunis autour de nombreux dossiers urgents. Outre les consultations sur le budget fédéral qui a été déposé en mars 2010 et les mesures d'aide à la stimulation de l'économie nationale, le Ministère a participé à l'examen triennal du Régime de

Review. As required by legislation, finance ministers are required to conduct a joint review of the Plan's long-term financial health every three years and make recommendations as to whether benefits and/or contribution rates should be changed. Based on the 2007-2009 review, it was concluded that the Plan remains on a sound financial footing, and the contribution rate will remain at its currently legislated rate of 9.90%. However, finance ministers also agreed to a number of changes to modernize the Plan. Beginning in 2011, these changes will be phased in gradually and will provide greater flexibility for those taking up the retirement benefit before the age of 65 by enabling them to combine pension and work.

In addition, the country's finance ministers collectively agreed that work needs to be done on finding ways to strengthen the country's overall retirement income system. Some of the possible reforms that federal, provincial and territorial finance ministries are examining were released by the Minister of Finance in a consultation paper on retirement income adequacy in the spring of 2010.

Credit Rating and Borrowing

For many years, New Brunswick has maintained the highest credit rating east of Ontario. During 2009-2010, three credit rating agencies assessed the Province's performance. In June 2009, Dominion Bond Rating Service confirmed the Province's credit rating at A (high). In August 2009, Standard & Poor's affirmed New Brunswick's credit rating at AA- with a stable outlook. Moody's Investors Service downgraded the Province's credit rating to Aa2 from Aa1 in August 2009. This rating action reflected two key points: Moody's expectation that the Province's fiscal policies would generate sizable increases in its net debt burden over the medium term, and concerns about NB Power's weak financial position, combined with the risks associated with the Point Lepreau refurbishment project. Despite the downgrade, New Brunswick continued to maintain the highest overall credit rating east of Ontario.

pensions du Canada. Comme l'exige la loi, les ministres des Finances sont tenus d'effectuer un examen conjoint de la santé financière du régime tous les trois ans et de fournir des recommandations quant à la nécessité de modifier ou non les prestations ou les taux de cotisation. Selon l'examen de 2007-2009, Il a été conclu que le régime demeure financièrement sain et que le taux de cotisation restera au taux actuel imposé par la loi, soit 9,90 %. Toutefois, les ministres des Finances ont également convenu d'un certain nombre de changements afin de moderniser le régime. À compter de 2011, ces changements seront apportés graduellement et offriront une plus grande souplesse pour les personnes qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans en leur permettant de combiner pension et travail.

De plus, les ministres des Finances du pays se sont collectivement entendus sur la nécessité de trouver des façons de renforcer le système national global des revenus de retraite. Certaines des réformes possibles que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances examinent ont été rendues publiques par le ministre des Finances dans un document de consultation sur la suffisance des revenus de retraite au printemps 2010.

Cote de solvabilité et emprunts

Le Nouveau-Brunswick maintient depuis bon nombre d'années la plus haute cote de solvabilité à l'est de l'Ontario. En 2009-2010, trois agences de notation ont évalué la performance de la province. En juin 2009, le Dominion Bond Rating Service confirmait la cote de A (élevée) de la province. En août 2009, le Standard & Poor's affirmait la cote de AA- du N.-B. avec des perspectives stables. En août 2009, le Moody's Investors Service abaissait notre cote, la faisant passer de Aa1 à Aa2. Cette décision a été motivée par deux facteurs : la probabilité, selon Moody's, que le fardeau de la dette nette s'alourdisse considérablement à moyen terme par suite des politiques financières de la province et l'affaiblissement préoccupant de la situation financière d'Énergie NB, allié aux risques associés à la remise à neuf de Point Lepreau. En dépit de ce déclassement, le Nouveau-Brunswick continue de maintenir la plus haute cote de solvabilité globale à l'est de l'Ontario.

While financial market conditions remained volatile around the world, the department was able to complete over $2 billion of long-term borrowing. The Province borrowed the full amount in the domestic public bond market.

NB Power

The department played a supporting role with respect to the proposed sale of certain NB Power assets to Hydro-Québec. It was the department's responsibility to ensure the related debt was retired in an acceptable manner and that future financial risks were reduced from the status quo. The debt issued on behalf of NB Power represents nearly 40 per cent of the debt issued by the Province, and the ability to service the debt is challenged by attempting to keep electricity rates as low as possible for New Brunswick customers. The department worked closely with NB Power and a number of third-party firms up until the transaction was cancelled.

Tax Reform

In fiscal 2009-2010, government continued its tax reforms as a vital part of its long-term economic development strategy. On July 1, 2009, the first stage of a four-year, lower tax plan, as set out in *The Plan for Lower Taxes in New Brunswick*, was implemented. At this time, the savings from the personal income tax rate reduction, effective January 1, 2009, were reflected in employee source deductions. The savings from the rate reduction were doubled, with taxpayers receiving the full year's benefit of the annual savings entirely during the last half of the year. In addition, the general corporate income tax rate was reduced from 13% to 12%, effective July 1, 2009. The tax savings in fiscal 2009-2010 was approximately $143.5 million–money that went back into the pockets of New Brunswick individuals and businesses to spend, invest or save.

The cornerstone of the plan is to move from the four-rate, four-bracket personal income tax structure to a two-rate, two-bracket structure by 2012. The rates will be 9% and 12%. It is anticipated that, once fully implemented, these tax measures will contribute to

Bien que les marchés financiers soient demeurés volatils un peu partout dans le monde, le Ministère a pu obtenir plus de deux milliards de dollars en prêts à long terme. Le gouvernement a emprunté le montant total sur le marché intérieur des obligations d'État.

Énergie NB

Le Ministère a joué un rôle de soutien dans le projet de vente de certains actifs d'Énergie NB à Hydro-Québec. Il lui incombait de s'assurer que la dette connexe serait épongée d'une manière acceptable et que les risques financiers futurs seraient réduits par rapport au statu quo. Les titres de créance émis au nom d'Énergie NB représentent presque 40 % de ceux émis par le gouvernement et la capacité à assurer le service de la dette est mise à rude épreuve par les efforts déployés pour garder les tarifs d'électricité aussi bas que possible pour les clients du Nouveau-Brunswick. Le Ministère a travaillé de près avec Énergie NB et un certain nombre de tiers jusqu'à ce que le projet de vente soit annulé.

Réforme fiscale

Au cours de l'exercice 2009-2010, le gouvernement a continué ses réformes fiscales comme élément vital de sa stratégie de développement économique à long terme. Le 1er juillet 2009, la première étape du *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick, un plan de réduction des impôts étalé sur 4 ans,* a été mise en œuvre. A ce jour, les économies découlant de la réduction du taux d'imposition du revenu des particuliers, en vigueur le 1er janvier 2009, se sont reflétées dans les retenues à la source des employés. Les économies réalisées à la suite de la réduction des taux étaient doubles, les contribuables bénéficiant des économies annuelles pour l'année entière au cours de la dernière moitié de l'année. De plus, le taux général d'imposition du revenu des sociétés a été réduit, passant de 13 % à 12 %, à partir du 1er juillet 2009. Les économies d'impôt réalisées en 2009-2010 se chiffraient à environ 143.5 millions de dollars, argent que les particuliers et les entreprises du Nouveau-Brunswick ont récupéré pour dépenser, investir ou épargner à leur guise.

La pierre angulaire du plan consiste à remplacer, d'ici 2012, la structure existante d'imposition du revenu des particuliers à quatre taux et à quatre tranches par une structure à deux taux et à deux tranches. Les taux seront de 9 % et 12 %. Une fois leur mise en œuvre

the growth of economic activity, which will grow the tax base and help the province prosper. The second stage of the plan will provide savings to individuals and businesses in 2010-2011 totaling an estimated $257.9 million. *The Plan for Lower Taxes* will see tax relief for New Brunswickers amounting to more than $380 million annually once fully implemented in 2012-2013.

The plan also enhances the Low-income Seniors' Benefit, which the department has implemented in order that those eligible individuals can benefit in the 2010 taxation year. One final aspect of the plan is to deliver property tax relief through a mechanism to improve accountability to taxpayers in the setting of provincial and municipal property tax rates. Through considerable investments of time and effort on the part of Finance staff, this accountability mechanism was fully developed during 2009 so that it could begin providing benefits to New Brunswickers with the 2010 property tax bills.

The department implemented revisions to various tax credit programs. The Film Tax Credit program was revised to make it more attractive to the film production industry. In addition to extending the credit by 10 years, until the end of 2019, the program was enhanced effective January 1, 2010, so that approved productions that take place more than 50 kilometres from New Brunswick's three largest cities will be eligible for an additional 10 per cent regional bonus. The Film Tax Credit is 40 per cent of eligible salaries paid to New Brunswick residents and will be 50 per cent of eligible salaries for approved productions qualifying for the regional bonus. The extension of this tax credit for an additional 10 years will provide greater certainty for the industry. The regional bonus will provide incentives for film productions outside major centres. The Province provides the Film Tax Credit to encourage the training and hiring of New Brunswick film personnel.

terminée, ces mesures fiscales devraient contribuer à la stimulation de l'activité économique, ce qui fera croître l'assiette de l'impôt et collaborera à la prospérité de la province. La deuxième étape du plan fera économiser aux particuliers et aux entreprises quelque 257,9 millions de dollars en 2010-2011. Le Plan de réduction des impôts se traduira pour les Néo-Brunswickois par un allègement fiscal réel de plus de 380 millions de dollars par année une fois sa mise en œuvre complété en 2012-2013.

Le plan augmente également la prestation pour personnes âgées à faible revenu, augmentation mise en application par le Ministère pour que les personnes admissibles puissent en bénéficier au cours de l'année d'imposition 2010. Un dernier aspect du plan consiste à fournir un allègement fiscal de l'impôt foncier grâce à un mécanisme visant à améliorer la reddition de comptes aux contribuables en ce qui a trait à l'établissement des taux d'imposition fonciers provinciaux et municipaux. Le personnel du Ministère a investi beaucoup de temps et d'efforts dans l'élaboration de ce mécanisme en 2009 afin que les Néo-Brunswickois puissent commencer à en bénéficier sur leurs factures d'impôts fonciers de 2010.

Le Ministère a mis en application des révisions à divers programmes de crédits d'impôt. En particulier, le programme de crédits d'impôt pour production cinématographique a été révisé afin de le rendre plus intéressant pour l'industrie cinématographique. En plus de prolonger le crédit de dix ans, soit jusqu'à la fin de 2019, on a amélioré le programme de manière à ce que les productions approuvées qui ont lieu à plus de 50 km de nos trois plus grandes villes soient admissibles, à partir du 1er janvier 2010, à une prime régionale additionnelle de 10 %. Le crédit d'impôt pour production cinématographique représente 40 % des salaires admissibles versés à des personnes résidant au Nouveau-Brunswick et représentera 50 % des salaires admissibles pour les productions approuvés ayant droit à la prime régionale. L'offre du crédit d'impôt étant prolongée de dix ans, l'industrie aura plus de certitude quant à sa disponibilité. La prime régionale encouragera la production de films à l'extérieur des grands centres. La province offre le crédit d'impôt pour production cinématographique afin d'encourager la formation et l'embauche du personnel cinématographique du Nouveau-Brunswick.

In addition, the department implemented enhancements announced in the 2009-2010 Budget to the Labour-sponsored Venture Capital (LSVC) program. In addition to enhancements to increase the maximum qualifying investment from $5,000 to $10,000 annually, the provincial tax credit rate was increased from 15% to 20%, effective for eligible shares purchased after March 17th, 2009, increasing the maximum annual provincial tax credit from $750 to $2,000.

In response to the direction set out in *The Plan for Lower Taxes in New Brunswick,* introduced in the 2009-2010 Budget, the department implemented enhancements to the Small Business Investor Tax Credit (SBITC), including an increase to the maximum annual investment threshold so that annual tax credits could be increased to a maximum of $75,000 per year, as well as new criteria designed to allow a larger number of investors to participate in an investment project.

The department also implemented changes required in order to extend assistance to the forestry industry under the Forestry Industry Investment Tax Credit. Included as part of the 2009-2010 Budget, the Forestry Industry Investment Tax Credit provides a rebate of 50 per cent of eligible capital investments in qualifying manufacturing and processing equipment up to a maximum of 50 per cent of provincial property taxes paid for the 2009 calendar year.

Program Delivery Cost Savings

Through the 2009-2010 budget exercise, the department identified and implemented some cost saving measures that would serve to alleviate pressures created by the global economic downturn. One of these changes was to reduce the rate of interest applied to property tax accounts with credit balances. Instead of paying a rate of 6% per annum, effective April 1, 2010, the Province now pays 3% per annum. Based on departmental estimates, this measure is anticipated to create future savings in the vicinity of $280,000 per year.

De plus, le Ministère a mis en œuvre les améliorations annoncées dans le budget de 2009-2010 en ce qui a trait au programme de capital de risque de travailleurs. Outre l'augmentation de l'investissement maximal admissible au crédit d'impôt de 5 000 à 10 000 dollars par année, le taux provincial du crédit d'impôt est passé de 15 % à 20 % en vigueur pour les actions admissibles acquises après le 17 mars 2009, faisant ainsi passer le crédit d'impôt annuel maximal de 750 à 2 000 dollars.

En réponse à l'orientation énoncée dans le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick*, présenté dans le budget de 2009-2010, le Ministère a mis en œuvre les améliorations au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises y compris une augmentation du seuil d'investissement annuel maximal pour que les crédits d'impôt annuels puissent être augmentés jusqu'à concurrence de 75 000 dollars par année et de nouveaux critères ont également été adoptés afin de permettre à un plus grand nombre d'investisseurs de participer à un projet d'investissement.

Le Ministère a également mis en œuvre les modifications nécessaires pour venir en aide à l'industrie forestière grâce au crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie forestière. Inclus dans le budget de 2009-2010, ce crédit d'impôt donnera droit à un remboursement de 50 % au titre des investissements en capital engagés dans des équipements de fabrication et de transformation admissibles, jusqu'à concurrence de 50 % de l'impôt foncier provincial payé pour l'année civile 2009.

Économies réalisées dans la prestation des programmes

Tout au long de l'exercice budgétaire de 2009-2010, le Ministère a cerné et mis en application des mesures d'économie visant à atténuer les pressions créées par le repli économique mondial. Parmi celles-ci, il y a eu la réduction du taux d'intérêt appliqué aux comptes d'impôt foncier ayant un solde créditeur. Au lieu de payer un taux de 6 % par année, à compter du 1er avril 2010, le gouvernement paie maintenant 3 % par année. Selon les estimations du Ministère, cette mesure devrait se traduire par des économies futures de l'ordre de 280 000 dollars par année.

The department also identified some significant cost savings that would result from the elimination of commissions paid to collectors of taxes imposed under the *Tobacco Tax Act* and the *Gasoline and Motive Fuel Tax Act*. Since the 2009-2010 provincial budget included competitive personal and corporate income tax rates that will be fully implemented by 2012, this measure was seen as a justifiable one, with yearly savings to the department estimated at $310,000.

Le Ministère a également cerné d'importantes économies susceptibles de découler de l'élimination des commissions versées aux percepteurs d'impôts, en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac* et de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*. Étant donné que le budget provincial de 2009-2010 comportait des taux concurrentiels d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés qui seront entièrement mis en application d'ici 2012, cette mesure a été considérée valable, les économies annuelles pour le Ministère étant estimées à 310 000 dollars.

Gaming

Fiscal 2009-2010 proved to be a very active period for the department as a result of some significant developments with gaming New Brunswick. Following the enactment of the new *Gaming Control Act*, and establishment of the New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation (NBLGC) as a Crown corporation in 2008, the department has concentrated its efforts primarily on the priorities set out in the Province's new responsible gaming policy.

This new policy, introduced in 2007, provides the essential framework for transformational changes to gaming in New Brunswick, including the development and incorporation of new responsible gaming initiatives, the authorization of one destination casino in the province, and reform of the video lottery program.

At the forefront of accomplishments was the successful completion and grand opening at year's end, of Casino New Brunswick. This represented the culmination of nearly two years of work that occurred since the NBLGC entered into a service provider agreement with Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership to design, build, equip, finance and operate a destination casino complex in the Moncton region.

As work on this project was proceeding, the department worked diligently to initiate a Request for Proposals (RFP) process to engage a third party to provide staffing services for the establishment of a Responsible Gaming Information Centre (RGIC) located within *Casino New Brunswick*. Once fully implemented, the RGIC will focus primarily on

Jeux de hasard

L'exercice 2009-2010 s'est avéré une période très active pour le Ministère par suite des développements importants qui se sont produits au Nouveau-Brunswick au chapitre des jeux de hasard. À la suite de l'adoption de la nouvelle *Loi sur la réglementation des jeux* et de la création de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) comme corporation de la Couronne en 2008, le Ministère a principalement concentré ses efforts sur les priorités fixées dans la nouvelle politique provinciale en matière de jeu responsable.

Cette nouvelle politique, adoptée en 2007, établit le cadre de transformation essentiel aux jeux de hasard au Nouveau-Brunswick, dont l'élaboration et la constitution de nouvelles initiatives de jeu responsable, l'autorisation d'une destination casino dans la province et la réforme du programme de loterie vidéo.

Au premier rang des réalisations ont été l'achèvement et inauguration, à la fin de l'année, de Casino Nouveau-Brunswick. Cela représentait l'aboutissement d'environ deux ans de travail depuis que la SLJNB a conclu une entente de prestation de services avec Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership afin de concevoir, de construire, d'équiper, de financer et d'exploiter un complexe de destination casino dans la région de Moncton.

Alors même que s'exécutait le travail sur ce projet, le Ministère s'employait à lancer une demande de propositions afin de trouver un tiers qui se chargerait de la prestation de services de dotation en personnel pour l'établissement d'un Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR), situé à l'intérieur de Casino Nouveau-Brunswick. Une fois totalement en place, le

education and harm minimization by providing information on gaming in general and responsible gaming practices, and by referring patrons and others to problem gambling treatment services, as well as providing information on the voluntary self-exclusion program offered by the casino.

In co-operation with the Department of Health, the department also developed and issued an RFP for a gambling prevalence study, the results of which were expected to be released in summer 2010.

In the area of video lottery reform, video lottery regulations were introduced that require the Atlantic Lottery Corporation (ALC) to operate within the capped limits of 300 sites and 2,000 video lottery terminals (VLTs) province-wide as of April 1, 2010. The initial 300 sites that are to be part of the reformed program were identified through a financial analysis process approved by government and conducted by the ALC.

It should also be noted that, with the enactment and Royal assent of amendments to the *Gaming Control Act*, the department was successful in introducing the changes necessary to authorize the New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation to enter into an agreement with Horse Racing New Brunswick Inc (HRNB), that reflects the commitments made jointly in 2008 with the Department of Agriculture and Aquaculture to offer financial support to the harness racing industry. Under the terms of the agreement, the HRNB receives access to 150 VLTs within the provincial video lottery program, as well as interim funding to compensate HRNB until it is able to sufficiently develop its sites to accommodate the 150 VLT allocations.

Fees

As required by the *Fees Act*, the finance minister filed the *Annual Report on Fees* with the Clerk of the Legislative Assembly on January 31, 2010. This was the second report to be published since the new *Fees Act* was introduced on April 30, 2008. The purpose of the annual report is to inform the public of all fee changes, as well as any new fees that have been

CRJR concentrera ses efforts sur la sensibilisation et la réduction des méfaits en diffusant de l'information sur le jeu en général et sur les pratiques de jeu responsable, en adressant les clients et d'autres personnes aux services de traitement du jeu compulsif et en fournissant des renseignements sur le programme d'autoexclusion volontaire offert par le casino.

En collaboration avec le ministère de la Santé, le Ministère a également préparé et lancé une demande de propositions pour la réalisation d'une étude sur la prévalence du jeu dont les résultats devraient être communiqués au courant de l'été 2010.

En ce qui a trait à la réforme du programme de loterie vidéo, des règlements ont été adoptés selon lesquels la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) doit fonctionner à l'intérieur d'un plafond de 300 sites et de 2 000 terminaux de loterie vidéo (TLV) à l'échelle de la province à partir du 1er avril 2010. Les 300 premiers sites à faire partie du programme réformé ont été définis dans le cadre d'un processus d'analyse financière approuvé par le gouvernement et mené par la SLA.

Il est également à signaler que, par suite de la promulgation et de la sanction royale des modifications à la *Loi sur la réglementation du jeu*, le Ministère a réussi à incorporer les changements nécessaires pour autoriser la Société des loteries et du jeu du Nouveau-Brunswick (SLJNB) à conclure une entente avec la Horse Racing New Brunswick Inc. (HRNB), entente qui reflète les engagements pris conjointement avec le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture en 2008 pour offrir un soutien financier à l'industrie des courses attelées. Aux termes de l'entente, la HRNB obtient l'accès à 150 TLV dans le cadre du programme provincial de loterie vidéo, ainsi qu'un financement intérimaire à titre de dédommagement jusqu'à ce qu'elle puisse développer suffisamment ses sites pour accueillir les 150 attributions de TLV.

Droits à percevoir

Comme l'exige la *Loi sur les droits à percevoir*, le ministre des Finances a déposé le *Rapport annuel sur les droits* auprès du greffier de l'Assemblée législative le 31 janvier 2010. Il s'agissait du deuxième rapport à être publié depuis l'adoption de la nouvelle *Loi sur les droits à percevoir* le 30 avril 2008. Ce rapport annuel a pour but d'informer le public de tous les changements

approved during the year, and since the publication of the last report.

Included in this year's report were details pertaining to the introduction of several new fees as well as changes to existing fees, most of which were approved by the Board of Management during a one-day comprehensive review conducted in November 2009. In total, the changes resulted in the generation of approximately $15.4 million in additional revenue.

Other

Other departmental activities during 2009-2010 included involvement in the government's Internal Services Alignment Initiative; implementation of the Government Information Systems Security Policy (GISSP) security standards on departmental infrastructure; the publication of various analytical documents highlighting the 2006 Census results; implementation and monitoring of the Province's borrowing and investment priorities; the administration of all necessary functions associated with the collection and processing of tax revenue; co-ordination of the Program Inventory for government; issuance of rebate cheques to eligible low-income seniors and post-secondary graduates; actions to address career development, information flow and performance feedback for staff; a renewed focus on succession planning, and ongoing process documentation efforts.

apportés aux droits, de même que de tous les nouveaux droits approuvés au cours de l'année et depuis la publication du dernier rapport.

Sont inclus dans le rapport de cette année les détails concernant l'établissement de plusieurs nouveaux droits, ainsi que les changements apportés aux droits existants, la plupart desquels ayant été approuvés par le Conseil de gestion au cours d'un examen exhaustif d'une journée en novembre 2009. En tout, les changements ont donné lieu à la production d'environ 15,4 millions de dollars en recettes supplémentaires.

Autres activités

Parmi les autres activités du Ministère en 2009-2010, mentionnons la participation au projet d'adaptation des services internes du gouvernement; l'application, à l'infrastructure ministérielle, des normes de sécurité de la Politique sur les systèmes de technologie de l'information du gouvernement (PSSTIG); la publication de divers documents analytiques mettant en évidence les résultats du recensement de 2006; la mise en œuvre et la surveillance des priorités provinciales en matière d'emprunts et de placements; l'administration de toutes les fonctions nécessaires associées à la perception et au traitement des recettes fiscales; la coordination de l'inventaire des programmes pour le gouvernement; la délivrance des chèques de remboursement aux personnes âgées à faible revenu et aux étudiants postsecondaires admissibles; la prise de mesures en matière de perfectionnement professionnel, de cheminement de l'information et de rétroaction sur le rendement du personnel; une concentration renouvelée sur la planification de la relève; et la poursuite des efforts pour la documentation des processus.

Performance Measurement Indicators

The Department of Finance has established performance indicators to measure its progress in achieving specific goals. A description of the goals, targets and results follows:

Goal 1 – Fiscal

To produce an overall budgetary balance for the four-year period from 2007-2008 to 2010-2011.

Indicator

Cumulative balance over four-year period, per provisions of the *Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act.*

Target

Revenues must exceed spending, including capital, special purpose and special operating accounts, to ensure that the Province's accounts will be balanced in the four-year period.

Results

2009-2010 was the third fiscal year of the current four-year balanced budget period. A deficit of $817.2 million was incurred for balanced budget purposes, resulting in a cumulative deficit of $922.8 million over the first three years of the four-year fiscal cycle.

In its 2009-2010 budget, the government indicated that, given the global economic and fiscal climate, objectives of the act for the current four-year period would not be met.

Source of Information

N.B. Department of Finance and Public Accounts

Indicateurs de mesure du rendement

Le ministère des Finances a établi des indicateurs de rendement pour mesurer ses progrès dans l'atteinte d'objectifs précis. La section suivante présente une description des objectifs, des buts et des résultats obtenus.

Objectif 1 - Gestion financière

Atteindre un équilibre budgétaire global au cours de la période de quatre ans allant de 2007-2008 à 2010-2011.

Indicateur

Équilibre cumulatif au cours de la période de quatre ans, conformément aux dispositions de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré.*

But visé

Les recettes doivent excéder les dépenses, y compris celles imputées au compte de capital, au compte à but spécial et au compte des organismes de services spéciaux, pour garantir que les comptes du gouvernement provincial soient équilibrés pendant la période de quatre ans.

Résultats

L'exercice 2009-2010 est le troisième de la période de budget équilibré en cours de quatre ans. Un déficit de 817.2 million de dollars a été encouru à des fins d'équilibre budgétaire, ce qui a conduit à un déficit cumulatif de 922.8 million de dollars au cours des trois premières années du cycle financier quadriennal.

Dans son budget de 2009-2010, le gouvernement a indiqué qu'en raison du climat économique et financier mondial, les objectifs de la loi pour la période en cours de quatre ans ne seront pas atteints.

Source de renseignements

Ministère des Finances et comptes publics du Nouveau-Brunswick

Goal 2 - Credit Rating

To maintain New Brunswick's credit rating as the highest rating east of Ontario.

Indicator

New Brunswick's credit rating relative to the provinces of Québec, Nova Scotia, Prince Edward Island, and Newfoundland and Labrador for the fiscal year.

Target

New Brunswick's credit rating will be maintained as a strong single A, with a view to advancing into the double A group.

Results

During the fiscal year, Standard & Poor's affirmed the Province's AA- rating. Dominion Bond Rating Service confirmed the rating at A (high) with a continuing stable trend. Moody's Investors Service downgraded the Province's credit rating to Aa2 from Aa1. This rating action reflected two key points: Moody's expectation that the Province's fiscal policies would generate sizable increases in its net debt burden over the medium term and concerns about NB Power's weak financial position and the risks associated with the Point LePreau refurbishment project. New Brunswick continued to have the best overall credit rating east of Ontario.

Source of Information

Credit ratings by leading bond rating agencies in the industry.

Objectif 2 - Cote de solvabilité

Maintenir la cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick au niveau le plus élevé à l'est de l'Ontario.

Indicateur

Cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick comparativement à celle du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'exercice financier.

But visé

La cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick sera maintenue à un niveau A ferme, avec l'objectif d'atteindre un niveau AA.

Résultats

Au cours de l'exercice, Standard & Poor's a affirmé une cote de AA-, stable à la province. Le Dominion Bond Rating Service a confirmé la cote de A (élevée), avec une tendance continue à la stabilité. Le Moody's Investors Service a abaissé notre cote, la faisant passer de Aa1 à Aa2. Ce déclassement tient compte de deux facteurs : la probabilité, selon Moody's, que le fardeau de la dette nette s'alourdisse considérablement à moyen terme par suite des politiques financières de la province et l'affaiblissement préoccupant de la situation financière d'Énergie NB, allié aux risques associés au projet de remise à neuf de Point Lepreau. Le Nouveau-Brunswick a continué d'afficher la meilleure cote de solvabilité globale à l'est de l'Ontario.

Source de renseignements

Cotes de solvabilité selon les principales agences d'évaluation du crédit dans le secteur.

Legislation - March 31, 2010

Statutes under the jurisdiction of the Minister of Finance and administered by the Department of Finance

Appropriations

Arts Development Trust Fund (administration of fund)

Beaverbrook Art Gallery (section 9)

Beaverbrook Auditorium (section 7)

Environmental Trust Fund (administration of fund)

Financial Administration (except provisions assigned to the Office of the Comptroller or to Board of Management)

Financial Corporation Capital Tax

Fiscal Responsibility and Balanced Budget

Fiscal Stabilization Fund

Fishermen's Disaster Fund (functions vested in Provincial Secretary-Treasurer)

Fredericton - Moncton Highway Financing

Gasoline and Motive Fuel Tax

Harmonized Sales Tax

Health Care Funding Guarantee

Income Tax (Note: For 2000 and any subsequent taxation year, see N-6.001)

Loan

Metallic Minerals Tax

Mining (provisions related to the collection of royalties, including audit and appeal process)

Municipalities (subsection 19(8))

Lois – 31 mars 2010

Lois relevant de la compétence du ministre des Finances et mises en application par son ministère

Affectations de crédits

Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts (administration du fonds)

Galerie d'art Beaverbrook (article 9)

Salle Beaverbrook (article 7)

Fonds en fiducie pour l'Environnement (administration du fonds)

Administration financière (sauf les dispositions attribuées au Bureau du contrôleur ou au Conseil de gestion)

Taxe sur le capital des corporations financières

Responsabilité financière et budget équilibré

Fonds de stabilisation financière

Fishermen's Disaster Fund (responsabilité du secrétaire-trésorier provincial)

Financement de la route Fredericton - Moncton

Taxe sur l'essence et les carburants

Taxe de vente harmonisée

Garantie du financement des soins de santé

Impôt sur le revenu (Note : Pour l'année 2000 et toute année d'imposition subséquente, voir N-6.001)

Emprunts

Taxe sur les minéraux métalliques

Mines (dispositions relatives à la perception des redevances, y compris le processus de vérification et d'appel)

Municipalités (le paragraphe 19(8))

New Brunswick Income Tax	*Impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*
Northumberland Strait Crossing	*Ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland*
Oil and Natural Gas (provisions related to the collection of royalties, including audit and appeal process)	*Pétrole et gaz naturel* (dispositions relatives à la perception des redevances, y compris le processus de vérification et d'appel)
Pari-Mutuel Tax	*Taxe sur le pari mutuel*
**Petroleum* (Part 13, except s.88)	**Ressources pétrolières* (Partie 13 sauf l'article 88)
Provincial Loans	*Emprunts de la province*
Quarriable Substances (provisions related to the collection of royalties, including audit and appeal process)	*Exploitation des carrières* (dispositions relatives à la perception des redevances, y compris le processus de vérification et d'appel)
Real Property Tax (except section 4 and subsection 5(10))	*Impôt foncier* (sauf l'article 4 et le paragraphe 5(10))
Real Property Transfer Tax	*Taxe sur le transfert de biens réels*
Retirement Plan Beneficiaries	*Bénéficiaires de régimes de retraite*
Revenue Administration	*Administration du revenu*
Small Business Investor Tax Credit	*Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*
Social Services and Education Tax	*Taxe pour les services sociaux et l'éducation*
Special Appropriations	*Affectation spéciale de crédits*
Sport Development Trust Fund (administration of fund)	*Fonds en fiducie pour l'avancement du Sport* (administration du fonds)
Statistics	*Statistique*
Taxpayer Protection	*Protection des contribuables*
Tobacco Tax	*Taxe sur le tabac*
Tuition Tax Cash Back Credit	*Remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*
* *Subject to proclamation*	* *Sous réserve de proclamation*

Statutes under the jurisdiction of the Minister of Finance in the minister's capacity as chair of the Board of Management

Auditor General (subsections 4(3) and 16(1) and section 17)

Crown Construction Contracts

Expenditure Management, 1991

Expenditure Management, 1992

Financial Administration (responsibilities pursuant to subsection 2(2) and section 6)

Members' Pension

Members' Superannuation

Ombudsman (pension provision, subsection 2(4))

Provincial Court (pension provisions)

Provincial Court Judges' Pension

Public Service Labour Relations (section 61)

Public Service Superannuation

Special Retirement Program

Teachers' Pension

Statutes under the jurisdiction of the Minister of Finance and administered by the Office of the Comptroller

Financial Administration (responsibilities pursuant to subsection 2(1))

Lois relevant de la compétence du ministre des Finances en qualité de président du Conseil de gestion

Vérificateur général (paragraphes 4(3) et 16(1) et article 17)

Contrats de construction de la Couronne

Gestion des dépenses, 1991

Gestion des dépenses, 1992

Administration financière (responsabilités en vertu du paragraphe 2(2) et de l'article 6)

Pension des députés

Pension de retraite des députés

Ombudsman (disposition concernant la pension, paragraphe 2(4))

Cour provinciale (dispositions concernant la pension)

Pension des juges de la Cour provinciale

Relations de travail dans les services publics (article 61)

Pension de retraite dans les services publics

Régime spécial de retraite

Pension de retraite des enseignants

Lois relevant de la compétence du ministre des Finances et mises en application par le Bureau du contrôleur

Administration financière (responsabilités en vertu du paragraphe 2(1))

Statutes under the jurisdiction of the Minister of Finance and administered by a board, commission or corporation

Statute	Board, Commission or Corporation
Gaming Control Act (Part 2)	New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation
Maritime Provinces Harness Racing Commission	Maritime Provinces Harness Racing Commission
New Brunswick Investment Management Corporation	New Brunswick Investment Management Corporation
New Brunswick Liquor Corporation	New Brunswick Liquor Corporation
New Brunswick Municipal Finance Corporation	New Brunswick Municipal Finance Corporation

Lois relevant de la compétence du ministre des Finances et mises en application par un conseil, une commission ou une société

Loi	Conseil, commission ou société
Loi sur la réglementation des jeux (Partie 2)	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Commission des courses attelées des provinces Maritimes	Commission des courses attelées des provinces Maritimes
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Board of Management

The Board of Management is a committee of Cabinet established by authority of the *Financial Administration Act* and is empowered to act on matters concerning:

- financial management, including budget estimates, expenditures, accounts, fees and revenues;
- review and approval of initiatives that bind the government to long-term financial commitments;
- establishment of the government's multi-year expenditure plan and annual departmental spending targets;
- review of departmental budgets to ensure these are consistent with government policy and expenditure targets;
- development and preparation of the government's annual capital budget;
- administrative policy in the public service;
- the organization of the public service or any portions thereof, and the determination and control of establishments therein;
- human resource management, including training, development of personnel, pay regulation and hours of work;
- determination of the human resource requirements of the public service, and
- collective bargaining in the public service.

The chair of the Board of Management is the Minister of Finance and the secretary of the board is the Deputy Minister of Finance. The board normally meets biweekly.

Conseil de gestion

Le Conseil de gestion est un comité du Cabinet créé en vertu de la *Loi sur l'administration financière.* Il a le pouvoir d'agir à l'égard des questions concernant :

- la gestion financière, y compris les prévisions budgétaires, les dépenses, les comptes, les droits à percevoir et les recettes;
- l'examen et l'approbation de mesures qui lient le gouvernement relativement à des engagements financiers à long terme;
- l'établissement du plan pluriannuel des dépenses du gouvernement et des objectifs annuels visés pour les dépenses des ministères;
- l'examen des budgets des ministères afin d'en assurer la conformité avec la politique du gouvernement et les objectifs de dépenses;
- la préparation et l'établissement du budget de capital annuel du gouvernement;
- la politique administrative dans les services publics;
- l'organisation des services publics ou de toute partie de ces services, ainsi que la désignation et la direction des établissements relevant de ces services;
- la gestion des ressources humaines, y compris la formation, le perfectionnement du personnel, les règlements sur la rémunération et les heures de travail;
- la détermination des besoins des services publics en ressources humaines;
- la négociation des conventions collectives dans les services publics.

Le ministre et le sous-ministre des Finances agissent respectivement à titre de président et de secrétaire du Conseil de gestion, dont les membres se réunissent normalement toutes les deux semaines.

The Budget and Financial Management Division of the Department of Finance provides secretariat services to the Board of Management and acts as the liaison between the board and all government departments and agencies. Employees of the division consult with departments and agencies on issues that are to be brought to the attention of the board. These issues are analyzed to assess financial and human resource implications and to determine any additional information that board members may require to make informed decisions.

In March 2010, the Board of Management was composed of the following ministers:

Greg Byrne, Q.C.	Chair of the Board of Management and Minister of Finance
Denis Landry	Vice-chair of the Board of Management and Minister of Transportation
Victor Boudreau	Minister of Business New Brunswick
Rick Miles	Minister of Environment
Wally Stiles	Minister of Natural Resources
Jack Keir	Minister of Energy
Chris Collins	Minister of Local Government
Ronald Ouellette	Minister of Agriculture and Aquaculture
Rick Brewer	Minister of Human Resources
Dr. Ed Doherty	Minister of Supply and Services

La Division de la gestion financière et du budget du ministère des Finances fournit des services de secrétariat au Conseil de gestion et joue un rôle de liaison entre le Conseil et tous les ministères et organismes gouvernementaux. Le personnel de la Division consulte les ministères et les organismes sur les questions à porter à l'attention du conseil. Ces questions sont analysées afin d'en évaluer les répercussions sur les ressources financières et humaines et de déterminer toute information supplémentaire dont les membres du conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

En mars 2010, le Conseil de gestion se composait des ministres suivants :

Greg Byrne, c. r.	Président du Conseil de gestion et ministre des Finances
Denis Landry	Vice-président du Conseil de gestion et ministre des Transports
Victor Boudreau	Ministre d'Entreprises Nouveau-Brunswick
Rick Miles	Ministre de l'Environnement
Wally Stiles	Ministre des Ressources naturelles
Jack Keir	Ministre de l'Énergie
Chris Collins	Ministre des Gouvernements locaux
Ronald Ouellette	Ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture
Rick Brewer	Ministre des Ressources humaines
Dr. Ed Doherty	Ministre de l'Approvisionnement et des Services

Department of Finance
March 31, 2010

Ministère des Finances
31 mars 2010

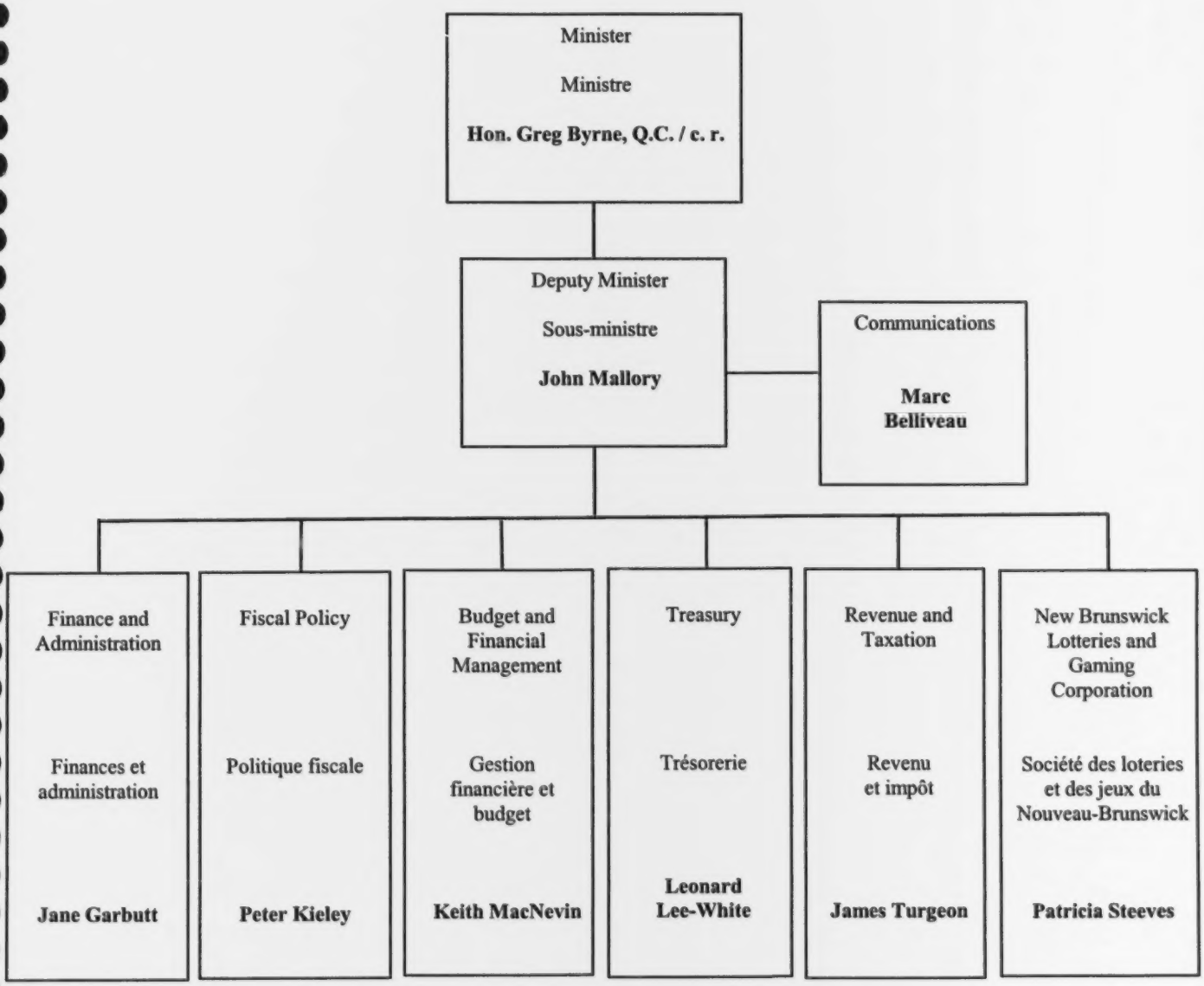

Expenditure Status Report by Program / Primary

Fiscal Year Ending March 31, 2009

Financial Resource Management

	Budget ($000)	Actual ($000)
Personal Services	11,500.6	10,521.9
Other Services	3,618.4	4,012.2
Materials and Supplies	192.6	169.5
Property and Equipment	225.0	230.5
Contributions, Grants and Subsidies	0.0	6.0
Debt and Other Charges	0.0	7.0
Chargeback Recoveries	(1,835.0)	(1,510.7)
TOTAL	**$13,701.6**	**$13,436.4**

The department was under budget by $265.2 as a result of less-than-anticipated expenditures in the wage bill.

État des dépenses par poste budgétaire

Exercice terminé le 31 mars 2009

Gestion des ressources financières

	Budget (000 $)	Montant réel (000 $)
Frais de personnel	11 500,6	10 521,9
Autres services	3 618,4	4 012,2
Fournitures et approvisionnements	192,6	169,5
Biens et matériel	225,0	230,5
Contributions et subventions	0.0	6.0
Service de la dette et autres frais	0.0	7.0
Contre-recouvrements	(1 835,0)	(1 510,7)
TOTAL	**13 701,6 $**	**13 436,4 $**

Le Ministère a enregistré un excédent budgétaire de 265,2 $ en raison de dépenses moins élevées que prévu au titre de la masse salariale.

Communications Services

The role of Communications Services is to promote the programs and policies of the Department of Finance to the general public, stakeholders and media.

Work on communications material and strategies are often done with the leadership and assistance of Communications New Brunswick.

Communications Services has the responsibility to:

- develop communications and marketing strategies;
- monitor and analyze media coverage;
- deal with media relations;
- provide advice to the minister and senior managers on communications and public issues;
- support the minister during the legislative session through a wide array of tasks from speech writing to providing media advice;
- write communications and marketing materials;
- oversee content on the department's Web site, and respond to public queries, and
- facilitate and organize pre-budget consultations.

Service des communications

Le Service des communications a pour rôle de mettre en valeur les programmes et les politiques du ministère des Finances auprès du grand public, des intervenants et des médias.

Le travail sur le matériel et les stratégies de communication se fait souvent avec le leadership et l'aide de Communications Nouveau-Brunswick.

Le Service des communications a les responsabilités suivantes :

- élaborer des stratégies de communication et de marketing;
- surveiller et analyser la couverture médiatique;
- s'occuper des relations avec les médias;
- conseiller le ministre et la haute direction en matière de communications et de questions publiques;
- assister le ministre durant les sessions de l'Assemblée législative par l'accomplissement de diverses tâches allant de la rédaction de discours à la fourniture de conseils médiatiques;
- rédiger des documents de communication et de marketing;
- surveiller le contenu du site Web du Ministère et répondre aux demandes de renseignements du public;
- préparer et organiser les consultations prébudgétaires.

Finance and Administration Division

The Finance and Administration Division provides a blend of corporate services to over 20 departments, agencies and commissions of government that have a staff complement of approximately 600.

The objective of the division is to achieve economies associated with common support staffing, processes and systems. In so doing, better service can be provided in the fields of information technology and management, human resources and financial management.

Also included within the Finance and Administration Division are the Policy and Planning Branch and the Process Documentation Branch whose activities are targeted strictly to the Department of Finance.

The *Public Interest Disclosure Act* took effect on July 1, 2008. The act encourages employees in the public service to come forward if they believe that wrongdoing has occurred or is about to occur in the workplace. The act protects against reprisal and provides a fair and objective process for those accused of wrongdoing. With respect to this act, the designated officer for the Department of Finance is the assistant deputy minister of the Finance and Administration Division. No employees brought forward allegations of wrongdoing during 2009-2010.

Financial Services Branch

The Financial Services Branch is responsible at the strategic level for working with departments, agencies and commissions to ensure that annual budgets are consistent with the policies, priorities and spending targets of government. This is achieved through budget development and by targeting financial, human and technological resources to achieve agreed upon priorities as defined in key policy documents, and doing so within the government's fiscal framework and assigned spending targets.

Division des finances et de l'administration

La Division des finances et de l'administration offre une gamme de services généraux à plus de 20 ministères, organismes et commissions du gouvernement qui ont un effectif d'environ 600 personnes.

La Division a pour objectif de réaliser des économies grâce à un personnel de soutien, à des processus et à des systèmes communs. Elle peut ainsi offrir de meilleurs services dans les domaines de la technologie et de la gestion de l'information, de la gestion des ressources humaines et de la gestion financière.

La Direction des politiques et de la planification et la Direction de la documentation des processus font aussi partie de la Division des finances et de l'administration. Les activités de ces directions visent strictement le ministère des Finances.

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* est entrée en vigueur le 1er juillet 2008. La loi encourage les employés des services publics à le signaler s'ils pensent que des actes répréhensibles ont été commis ou seront commis au travail. La loi protège ces personnes contre des représailles et prévoit des formalités équitables et impartiales auxquelles peuvent faire appel les personnes accusées d'actes répréhensibles. Au sujet de cette loi, le fonctionnaire désigné pour le ministère des Finances est la sous-ministre-adjointe des Finances et de l'administration. En 2009-2010, aucun employé n'a porté d'allégations d'actes répréhensibles.

Direction des services financiers

Sur le plan stratégique, la Direction des services financiers travaille avec les ministères, les organismes et les commissions pour faire en sorte que les budgets annuels soient conformes aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépenses du gouvernement. Elle assume cette responsabilité en élaborant les budgets et en affectant les ressources financières, humaines et technologiques de manière à réaliser les priorités convenues dans les principaux documents de politique, et ce, dans les limites du cadre financier du gouvernement et des objectifs fixés en matière de dépenses.

Once a budget is defined, the branch is directly involved in supporting organizational management as it moves through the various budget approval processes. The provision of accounting services, financial advice, analysis and control functions, assets and risk management, and financial reporting services in turn allows for the ongoing operational management of these departmental, agency and commission budgets. These culminate in public accountability for financial management outcomes through the Public Accounts process.

Aside from the successful completion of cyclical responsibilities, branch efforts continued to be targeted at improving service levels to support organizations through the more efficient use of available resources. This was made possible through technology, a medium that not only allows staff more time to devote themselves to service at an interpersonal level, but also improves the scope and timeliness of financial reporting and asset management.

Human Resources Branch

The Human Resources Branch is responsible for the provision of leadership and advice on human resources issues. At the traditional service level, these responsibilities include policy and procedure development, policy and procedure implementation and interpretation (Equal Employment Opportunity, Employee Family Assistance Program), employee compensation and benefit administration, staffing, job evaluation and classification, official languages, training, performance management (discipline, skill deficiencies, poor job match), and, to a lesser extent, labour relations issues – given a predominantly non-union environment.

However, the traditional role of generalized human resources planning has been augmented with strategic human resources planning, organizational development and change management. This development is in response to a competitive job market for scarce human resources and

Une fois qu'un budget est établi, la Direction offre un soutien direct à la gestion organisationnelle pendant que le budget est soumis aux divers processus d'approbation. La prestation de services de comptabilité, de conseils financiers, de fonctions d'analyse et de contrôle, de services de gestion de l'actif et des risques ainsi que la production de rapports financiers permet, en retour, la gestion opérationnelle continue des budgets de ces ministères, organismes et commissions. Cela aboutit à la responsabilisation publique quant aux résultats de la gestion financière grâce au processus des comptes publics.

En plus de s'être acquittée de ses responsabilités périodiques, la Direction a poursuivi ses efforts visant à améliorer les niveaux de service à l'appui des organismes à travers une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Cela est possible grâce à la technologie qui, en plus de libérer le personnel pour lui permettre de se consacrer davantage au service sur le plan interpersonnel, élargit la portée et accélère la réalisation des rapports financiers et de la gestion de l'actif.

Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines a la responsabilité de fournir une direction et des conseils sur les questions relatives aux ressources humaines. Sur le plan des services traditionnels, ces responsabilités comprennent l'élaboration de directives et de procédures, la mise en œuvre et l'interprétation des directives et des procédures (égalité d'accès à l'emploi, programme d'aide aux employés et à leur famille), l'administration des salaires et des avantages sociaux des employés, la dotation en personnel, l'évaluation et la classification des postes de travail, les langues officielles, la formation, la gestion du rendement (mesures disciplinaires, déficiences d'habiletés, mauvais jumelage des travailleurs et des emplois) et, dans une moindre mesure, les questions des relations de travail dans un milieu en grande partie non syndiqué.

Cependant, l'ancien rôle de la planification générale des ressources humaines a été élargi pour inclure la planification stratégique des ressources humaines, le développement organisationnel et la gestion du changement. Cette évolution est motivée par la concurrence pour le recrutement de ressources

organizational change in how government services are being delivered.

These factors affect not only the skill sets and competencies of civil servants, but also their numbers.

During 2009-2010, efforts were continued to recruit and orient new employees. On behalf of all its clients, the department processed 21 competitions for full-time positions, as well as nine competitions for internal secondment opportunities. Sixty-nine individuals were hired for varying periods on a casual basis, and 20 students were placed. In addition to participation in the corporate orientation session titled Machinery of Government, in-house orientation sessions were held to meet the information needs of new and existing employees.

As a result of amendments to the *Civil Service Act*, 23 term positions were established and classified for temporary term employees for employment durations of between one and three years.

The Department of Finance is committed to actively offer and provide quality services to the public in the public's official language of choice.

Throughout the year, the branch continued to monitor and update all linguistic profiles to ensure that these meet the needs of clients and the public.

Six employees participated in second-language training.

One complaint under the *Official Languages Act* was received during 2009-2010 and has been resolved.

Efforts were also made to retain valued government employees. Interdepartmentally, efforts included job classification reviews, of which 33 were completed. This activity acknowledges the relevance of income to employee retention.

humaines limitées et par les changements organisationnels visant les modes de prestation des services du gouvernement.

Ces facteurs influent non seulement sur la gamme des compétences et les habiletés des fonctionnaires, mais aussi sur leur nombre.

Au cours de l'exercice 2009-2010, les efforts visant le recrutement et l'initiation des nouveaux employés se sont poursuivis. En ce qui a trait à tous nos clients, 21 concours ont été tenus pour des postes à temps plein par le ministère, de même que neuf concours pour des possibilités de détachement interne. Soixante-neuf personnes ont été engagées à titre d'employés occasionnels pour des périodes variées, et 20 étudiants ont fait des stages. En plus de la séance d'initiation générale intitulée Rouages et fonctionnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des séances internes ont été offertes pour répondre aux besoins d'information des nouveaux employés et des employés en poste.

Par suite de modifications à la *Loi sur la Fonction publique*, 23 postes pour une période déterminée ont été établis et classés pour des employés temporaires embauchés pour des périodes variant entre un an et trois ans.

Le ministère des Finances tient à offrir et à fournir activement aux membres du public des services de qualité dans la langue officielle de leur choix.

Tout au long de l'exercice, la Direction a continué à examiner et à mettre à jour tous les profils linguistiques afin de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins des clients et du public en général.

Six employés ont reçu une formation en langue seconde.

En 2009-2010, une plainte a été déposée en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et elle a été réglée.

Des efforts ont également été déployés pour conserver des employés appréciés par le gouvernement. À l'échelle interministérielle, les efforts ont compris 33 révisions de classification des postes. Cette activité reconnaît l'importance du revenu pour le maintien des effectifs.

The annual employee recognition dinner was organized and held, where several individuals were recognized for their long-term service to the government and, in turn, to the people of New Brunswick. This annual event is seen as a supplement to ongoing management efforts to recognize finance employee contributions on a day-to-day basis and through the employee performance management process.

Information Management and Technology Branch

The Information Management and Technology Branch is responsible for the effective, secure use and management of technology and information. The branch comprises four sections: Information Management, Operations and Technical Support, Business Application Development, and Information Security and Technical Architecture.

Information management includes the development of policies, guidelines, and best practices, which improves productivity through better management of information, both electronic and physical. The Information Management section directs records specialists in each business unit on program development, system development, skills development, new technology, etc. Information Management also includes responsibility for the lifecycle of departmental information through the development of records retention schedules and related policies and guidelines.

Accomplishments included progress on Phase 1 of the records and information management project. This project resulted from a records and information management assessment and report card completed in January 2009. The project plan for Phase 1 identified seven key records and information issues that need to be addressed by the end of 2010. To assist in carrying out Phase 1, the Department appointed 16 of its employees as part-time records specialists. Records specialist job duties and work plans were developed, training requirements were assessed, and recommendations were made. A records and information management resource page was developed for the department's Intranet site and is available for all employees to reference. Shared directories housing the department's electronic

On a organisé et tenu le dîner annuel en l'honneur de plusieurs employés du Ministère au service du gouvernement, et donc de la population du Nouveau-Brunswick, depuis de nombreuses années. Cette activité annuelle est un complément des efforts continus de la Direction pour reconnaître la contribution des employés du ministère des Finances, de façon quotidienne et dans le cadre du processus de gestion du rendement des employés.

Direction de la gestion de l'information et de la technologie

La Direction de la gestion de l'information et de la technologie est chargée d'assurer l'utilisation et la gestion efficaces et sécuritaires de la technologie et de l'information. Elle compte quatre sections : Gestion de l'information, Opérations et soutien technique, Développement des applications de gestion, Sécurité de l'information et architecture technique.

La gestion de l'information comprend l'élaboration de politiques, de directives et de pratiques exemplaires en vue d'améliorer la productivité grâce à une meilleure gestion de l'information conservée sur support électronique ou conventionnel. La Section de la gestion de l'information dirige les spécialistes en documents de chaque unité opérationnelle en ce qui a trait à l'élaboration des programmes, au développement de systèmes, au perfectionnement, aux nouvelles technologies, etc. La gestion de l'information comporte aussi le contrôle du cycle de vie de l'information du Ministère au moyen de l'élaboration de calendriers de conservation des documents ainsi que de politiques et de directives connexes.

Parmi les réalisations, mentionnons la progression de la première phase du projet de gestion des documents et de l'information. Ce projet découle d'une évaluation de la gestion des documents et de l'information et de la production du bulletin de rendement en janvier 2009. Le plan de projet de la première phase a permis de relever sept grands problèmes qui devaient être résolus avant la fin de 2010. Pour aider à réaliser la première phase, le Ministère a nommé seize de leurs employés comme spécialistes en documents à temps partiel. Les fonctions et les plans de travail de ces spécialistes ont été définis, les besoins en formation ont été évalués et des recommandations ont été faites. Une page a été créée pour le site intranet du Ministère sur les ressources de gestion des documents et de l'information et est accessible à tous les employés à titre de

records are being evaluated by the records specialists, and proper file classifications are being put in place. Records and information management guidelines and best practices are being documented. As well, five new retention schedules were created and approved for the department.

Operations and Technical Support includes the provision of help desk services, hardware and software procurement, hardware evergreening, software licensing, infrastructure planning and management, network administration, and database management.

Accomplishments included the continuation of the department's computer/server evergreening plan, the introduction of computer/server virtualization, the provision of help desk services to 600+ clients, the implementation of the Government Information Systems Security Policy (GISSP) security standards on departmental infrastructure, the migration of 18 office sites to the new GNB Wide Area Network, the upgrade of Microsoft Office 2007 and XP to over 700 computers, and the successful implementation of many new application databases in Oracle. This section also participated in numerous workshops involving the establishment and transition of services to the NB Internal Services Agency.

Business Application Development includes the delivery of software solutions to meet the business needs of the department's clients. Software solutions are provided in the form of either a custom-built application, or a commercial product implementation. In addition to software development, this section also provides project management, process engineering, quality assurance, Web content posting, and business analysis services.

référence. Les spécialistes en documents évaluent les répertoires partagés où sont logés les documents électroniques du Ministère et mettent en place des classifications de dossiers appropriées. Les lignes directrices et les pratiques exemplaires en matière de gestion des documents et de l'information sont en voie d'être documentées. De plus, cinq nouveaux calendriers de conservation ont été créés et approuvés pour le Ministère.

La Section des opérations et du soutien technique offre des services d'assistance technique, d'approvisionnement en matériel et en logiciels, de mise à jour constante du matériel, d'obtention de licences pour l'utilisation de logiciels, de planification et de gestion de l'infrastructure, d'administration de réseaux et de gestion de bases de données.

Les réalisations comprennent la poursuite du plan de mise à jour constante des ordinateurs et des serveurs du Ministère, l'instauration de la virtualisation des ordinateurs et des serveurs, la prestation de services d'assistance technique à plus de 600 clients, l'application à l'infrastructure gouvernementale des normes de la Politique de sécurité des systèmes de technologie de l'information du gouvernement (PSSTIG) la migration de 18 bureaux au réseau étendu du GNB, la mise à niveau de Microsoft Office 2007 et de XP sur plus de 700 ordinateurs et la mise en service réussie de nombreuses nouvelles bases de données d'applications dans Oracle. Cette section a également participé à de nombreux ateliers portant sur l'établissement de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick et la transition des services.

La Section du développement des applications de gestion assure la résolution des problèmes de logiciels afin de répondre aux besoins de gestion des clients du ministère. Les solutions sont fournies sous forme de personnalisation des applications ou d'implantation de produits commerciaux. Outre le développement de logiciels, cette section offre des services de gestion de projets, d'étude de procédés, d'assurance de la qualité, d'affichage sur le Web et d'analyse des activités.

Accomplishments included ongoing maintenance and support of 57 customized business applications, the completion of over 24 change requests to existing systems, and the development of four new business systems. The section migrated numerous business applications to newer technology, performed extensive testing on all systems prior to upgrading all desktop operating systems and Microsoft Office software, implemented the GISSP security standards in all customized business solutions, and provided project management services to the NB Police Commission and Efficiency NB. The section also undertook the development of a system for automating case management procedures for the Labour and Employment Board, and the Office of the Ombudsman and Child and Youth Advocate. It also completed a work process analysis for the Executive Council Office.

Les réalisations comprennent l'entretien et le soutien continu de 57 applications personnalisées, le traitement de plus de 24 demandes de changements aux systèmes existants et le développement de quatre nouveaux systèmes de gestion. La section a fait migrer de nombreuses applications de gestion vers des technologies plus récentes, effectué des essais poussés sur tous les systèmes avant la mise à niveau des systèmes d'exploitation des ordinateurs de bureau et des logiciels Microsoft Office, mis en œuvre les normes de sécurité de la PSSTIG dans toutes les solutions de gestion personnalisées et offert des services de gestion de projets à la Commission de police du Nouveau-Brunswick et à Efficacité NB. La section a également entrepris le développement d'un système visant à automatiser les modalités de gestion des cas pour la Commission du travail et de l'emploi, le Bureau de l'ombudsman et le défenseur de l'enfance et des jeunes, à aussi effectuer une analyse des procédures de travail pour le Bureau du Conseil exécutif.

Information Security and Technical Architecture includes developing the technology hardware and software strategies for the branch and ensuring that departmental procedures, security risk management, awareness, and incident response meet or exceed the standards established by the GISSP.

La Section de la sécurité de l'information et de l'architecture technique comprend l'élaboration de stratégies technologiques en matière de matériel et de logiciel pour la Direction et veille à ce que les procédures, la gestion des risques de sécurité, la sensibilisation et la capacité d'intervention en cas d'incident du Ministère soient égales ou supérieures aux normes établies par la PSSTIG

Accomplishments included the completion of the GISSP implementation plan and a detailed security health check. Several information security risk assessments were performed and mitigation strategies provided. A security awareness program was initiated, which included presentations to several management committees and a security co-ordinator role was established for our shared services partners.

Les réalisations comprennent l'achèvement du plan de mise en œuvre de la PSSTIG et la vérification détaillée de l'état de la sécurité. Plusieurs évaluations des risques de sécurité de l'information ont été effectuées et des stratégies de compensation fournies. Un programme de sensibilisation à la sécurité a été lancé, lequel comprenait la présentation d'exposés à plusieurs comités de gestion, et un rôle de coordonnateur de la sécurité a été établi pour nos partenaires des services partagés.

Policy and Planning Branch

Direction des politiques et de la planification

The Policy and Planning Branch is responsible for legislative support to the minister and senior management, liaison with the Executive Council Office and the Board of Management, research and planning, and the provision of advice and assistance regarding departmental legislation. The branch is in charge of policy development in collaboration with

La Direction des politiques et de la planification est chargée d'offrir un soutien parlementaire au ministre et à la haute direction et d'assurer les liaisons avec le Bureau du Conseil exécutif et le Conseil de gestion. Elle s'occupe aussi de la recherche et de la planification, des conseils et de l'aide concernant les lois relevant du Ministère, de l'élaboration des

other divisions, strategic planning, emergency planning, internal communications and operation of the departmental Intranet. Employees also represent the department on several interdepartmental committees.

The branch performs co-ordination and administration of departmental corporate activities related to the Legislative Assembly, Cabinet and the general public. This includes the processing of bills, ministerial statements, tabling motions, debatable motions, Opposition bills and tabling of documents.

During 2009-2010, the branch handled 45 Memoranda to Executive Council, 26 submissions to the Board of Management, 17 requests made under the *Right to Information Act* and 30 regulatory and legislative changes.

Staff in the branch are responsible for the *Fees Act,* which requires detailed information to be made public on all upcoming fee increases and all new fees at least 60 days before implementation by government departments.

The *Annual Report on Fees* is published by the branch each January. It contains detailed information regarding new fees and any fee changes, including increases and decreases planned by government departments for the upcoming fiscal year.

The branch also produced the department's annual report, contacted other jurisdictions for information, answered correspondence, and maintained a central inventory of all departmental contracts and agreements.

Process Documentation Branch

The Department of Finance continually reviews and assesses business processes to achieve greater operational efficiency and, in the fall of 2007, established the Process Documentation Branch. Its mandate involves cataloguing, reviewing and evaluating departmental business processes and plans respecting risk management, business continuity, succession, operations, and overall departmental

politiques de concert avec les autres divisions, de la planification stratégique, de la planification d'urgence, des communications internes, du fonctionnement du site Intranet du Ministère et de la représentation du Ministère au sein de plusieurs comités interministériels.

La Direction effectue la coordination et l'administration des activités générales du Ministère ayant trait à l'Assemblée législative, au Cabinet et au grand public. Cela comprend le traitement de projets de lois, de déclarations ministérielles, de motions de dépôt, de motions sujettes à débat, de projets de loi de l'opposition, ainsi que le dépôt de documents.

Au cours de 2009-2010, la Direction a traité 45 mémoires au Conseil exécutif, 26 présentations au Conseil de gestion, 17 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information* et 30 modifications de règlements et lois.

Le personnel de la Direction est responsable de la *Loi sur les droits à percevoir*, qui exige la publication de renseignements détaillés sur toutes les augmentations de droits à venir et sur tous les nouveaux droits établis au moins 60 jours avant leur mise en application par les ministères.

Le *Rapport annuel sur les droits* est publié par la Direction chaque janvier. On y trouve des renseignements détaillés sur les nouveaux droits et sur les changements aux droits, y compris les augmentations et les réductions projetées par les ministères pour le prochain exercice financier.

La Direction a aussi produit le rapport annuel du Ministère, communiqué avec les représentants d'autres administrations pour obtenir de l'information, répondu à la correspondance et tenu un inventaire central de tous les contrats et accords du Ministère.

Direction de la documentation des processus

Le ministère des Finances examine et évalue de façon continue les processus de gestion afin d'atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. À l'automne 2007, le Ministère a créé la Direction de la documentation des processus qui a pour mandat de cataloguer, d'examiner et d'évaluer les processus de gestion du Ministère ainsi que les plans concernant la gestion des risques, la continuité opérationnelle, la

strategy. The branch also develops templates and provides supporting documentation.

During this fiscal year, the branch, in partnership with divisional representatives, completed high level documentation of all critical business processes. The documentation of less critical processes is continuing and is expected to be completed by the end of the third quarter in 2010.

relève, les activités et la stratégie globale du Ministère. La Direction élabore également des modèles et fournit des documents pertinents.

Durant l'exercice, la Direction a terminé, en partenariat avec les représentants des divisions, la documentation de tous les processus de gestion essentiels. La documentation des processus moins importants se poursuit et devrait être terminée d'ici la fin du troisième trimestre de 2010.

Fiscal Policy Division

The Fiscal Policy Division provides policy advice, analysis and information in the areas of fiscal and budget policy, intergovernmental fiscal relations and the economy. The division co-ordinates the multi-year fiscal framework, which forms the basis of the Province's overall budget plan. It also co-ordinates the preparation and production of the annual budget speech, monitors the budget plan over the course of the year, and monitors and reports on the Province's economic performance. Among the division's other responsibilities are revenue forecasting, economic forecasting, and the provision of statistical data and analysis.

The division is also responsible for federal-provincial consultations and negotiations with respect to programs under the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* and the Canada Pension Plan.

The division represents the Province's interests through participation in various intergovernmental forums, and ensures that the Province's positions are communicated to the federal government, other governments and other parties.

The division is the source of economic and fiscal intelligence and statistics contained within departmental publications and other documents, including the *2010-2011 Budget*, 2009 *Economic Update, Economic and Fiscal Update 2009-2010,* the provincial Prospectus (18K), and reports for credit rating agencies.

Federal-Provincial Fiscal and Statistical Relations Branch

The branch contributes to the protection of the Province's financial interests by providing policy advice, analysis and information with respect to fiscal relations with the Government of Canada and other provincial governments.

Division de la politique fiscale

La Division de la politique fiscale fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. Elle coordonne le plan financier pluriannuel, qui forme l'assise du plan budgétaire global du gouvernement. Elle coordonne aussi la rédaction du discours du budget annuel, assure le suivi du plan budgétaire pendant l'exercice et présente des rapports sur le rendement économique de la province. La Division a également d'autres responsabilités, notamment la prévision des recettes, la formulation des prévisions économiques et la présentation de données et d'analyses statistiques.

La Division est aussi chargée des consultations et des négociations fédérales-provinciales relatives aux programmes établis en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et au titre du Régime de pensions du Canada.

La Division défend les intérêts de la province en participant à diverses tribunes intergouvernementales et elle s'assure que les points de vue du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont communiqués au gouvernement fédéral, aux autres gouvernements et aux divers intéressés.

La Division est la source des renseignements et des statistiques économiques et financiers qui sont présentés dans les publications et autres documents du Ministère, dont le *Budget 2010-2011*, la *Mise à jour économique 2009*, la *Mise à jour économique et financière 2009-2010*, le prospectus du gouvernement provincial (formulaire 18-K), et les rapports pour les agences d'évaluation du crédit.

Direction des relations fédérales-provinciales, finances et statistiques

La Direction veille à ce que les intérêts financiers du gouvernement provincial soient protégés en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les relations financières avec le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces.

It is involved in intergovernmental negotiations and consultations on major federal transfer programs – including Equalization and social program transfers – and in the ongoing maintenance of such programs, as well as intergovernmental consultations on the Canada Pension Plan. The branch plays a key support role for intergovernmental meetings of finance ministers and First Ministers, and represents the Province on various technical committees.

Elle participe aux négociations et aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral – dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes sociaux – et au maintien de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada (RPC). La Direction joue un rôle de soutien important à l'occasion des réunions intergouvernementales des ministres des Finances et des premiers ministres. Elle représente aussi la province à divers comités techniques.

The branch also forecasts and monitors a number of major revenue sources, including Equalization, health and social program transfers, and the income taxes.

La Direction prévoit et surveille aussi diverses sources de recettes principales, y compris les paiements de péréquation, les transferts en matière de santé et de programmes sociaux et les impôts sur le revenu.

Throughout the year, the branch provided advice and support for a number of meetings of federal-provincial-territorial finance ministers and first ministers as the recovery from the global economic crisis began. It continued to ensure that the Province's position on federal-provincial fiscal arrangements and other issues was communicated. As well, it continued to be involved in the work of provincial-territorial governments on key federal-provincial-territorial issues.

Tout au long de l'exercice, la Direction a offert des conseils et un soutien pour un certain nombre de rencontres des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances, et des premiers ministres, alors que s'amorçait la reprise économique mondiale. Elle a continué d'assurer la communication de la position du gouvernement provincial sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux et d'autres dossiers. De plus, elle a continué de participer aux travaux des gouvernements provinciaux et territoriaux ayant trait aux dossiers fédéraux-provinciaux-territoriaux importants.

The branch was also involved in the ongoing review of the Canada Pension Plan as part of the 2007-2009 triennial review process and federal-provincial-territorial work on retirement income adequacy.

La Direction a également participé à l'examen continu du Régime de pensions du Canada dans le cadre du processus d'examen triennal 2007-2009 et des travaux fédéraux-provinciaux-territoriaux sur le niveau adéquat du revenu de retraite.

The statistical function of the branch is conducted under the *Statistics Act* through the focal point office. The branch has a close working relationship with Statistics Canada and represents the Province in discussions of statistical issues through the Federal-Provincial-Territorial Consultative Council on Statistical Policy and its committees. Discussions included the census of population, demography, economic accounts, and statistics dealing with business, energy, labour, and social areas.

Les activités de statistique de la Direction sont menées conformément à la *Loi sur les statistiques* par l'entremise du bureau de coordination. La Direction collabore étroitement avec Statistique Canada et représente le gouvernement dans les discussions touchant les questions statistiques à travers le Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique et ses comités. Les discussions ont porté notamment sur le recensement de la population, la démographie, les comptes économiques et les statistiques relatives aux entreprises, à l'énergie, au travail et aux questions sociales.

The branch provides socio-economic and demographic research, analysis, and information services to government. It is responsible for the production of the budget speech and associated documents, including the *2009 Economic Update,* and is actively involved in the pre-budget consultation process. It also assisted with the production of the *Economic and Fiscal Update 2009-2010.*

During the year, the branch completed a number of analytical documents highlighting the 2006 Census results and continued to work with departments and agencies, including the Executive Council Office and Population Growth Secretariat, in undertaking their mandates.

Population and economic statistics were presented in bulletins distributed to provincial government users on a regular basis. The branch also ensured the maintenance and updating of existing socio-economic and demographic data on the Department of Finance Web site. A project was undertaken to ensure the content was more user-friendly.

Fiscal Policy and Economics Branch

The Fiscal Policy and Economics Branch provides policy advice, analysis, and information pertaining to fiscal and budget policy, as well as the economy.

Key elements of the branch's mandate are co-ordination of the multi-year fiscal framework and provincial budget, preparation of the budget speech, monitoring the budget plan, and co-ordinating the government's overall revenue forecast. The branch forecasts some of the Province's major revenue sources. It also monitors the balanced budget legislation that requires an overall budgetary balance over designated fiscal periods.

The branch also provides socio-economic research, analysis, and information services to the government and departments. This includes monitoring and reporting on current trends in the economy, preparing economic forecasts for budget planning and decision-making, assessing the impact of economic

La Direction offre au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socio-économiques et démographiques. Elle est responsable de la production du discours du budget et des documents connexes, dont la *Mise à jour économique 2009,* et participe activement au processus de consultation prébudgétaire. Elle a également aidé à produire la *Mise à jour économique et financière 2009-2010.*

Durant l'exercice, la Direction a achevé un certain nombre de documents analytiques mettant en relief les résultats du Recensement de 2006 et continué de travailler avec divers ministères et organismes, dont le Bureau du Conseil exécutif et le Secrétariat de la croissance démographique, dans la réalisation de leurs mandats.

Des statistiques sur la population et l'économie ont été présentées dans des bulletins distribués de façon régulière aux clients du gouvernement provincial. La Direction a également veillé au maintien et à la mise à jour des données socioéconomiques et démographiques affichées dans le site Web du ministère des Finances. Un projet a été entrepris afin d'assurer une plus grande convivialité du contenu.

Direction de la politique fiscale et économique

La Direction de la politique fiscale et économique fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information ayant trait aux politiques fiscales et budgétaires ainsi qu'à l'économie.

La coordination du plan financier pluriannuel et du budget provincial, la préparation du discours du budget, le suivi du plan budgétaire et la coordination des prévisions des recettes globales du gouvernement représentent des éléments essentiels de son mandat. Elle prévoit certaines des principales sources de recettes du gouvernement provincial. Elle veille au respect de la loi relative au budget équilibré, qui vise un équilibre budgétaire global au cours de périodes financières désignées.

La Direction offre au gouvernement et aux ministères des services de recherche, d'analyse et d'information socio- économiques. Ce travail consiste, entre autres, à suivre de près les tendances économiques actuelles et à en rendre compte, à établir des prévisions économiques en vue de la planification budgétaire et de la prise

developments upon the province, and assisting departments and agencies in accessing economic information on the province.

The branch also undertakes research and analysis in regards to fiscal developments in other jurisdictions.

During the year, the branch worked with the Office of the Comptroller to make further improvements that were reflected in Volume 1 of the 2008-2009 Public Accounts, resulting in greater transparency, accountability, and improved financial information.

In carrying out its economic function, the branch analyzed economic trends in the province and in its major export markets. This work took on even greater significance in the face of a global economic slowdown. The branch provided a review of the province's economic performance in 2009 and the outlook for 2010 in the publication, *2009 Economic Update*, which was tabled in the Legislative Assembly December 1, 2009, along with the budget. An Economic and Fiscal Update 2009-2010 was tabled on March 26, 2010.

Staff of the branch made presentations on international, national and provincial socio-economic conditions and the Province's fiscal position to various audiences, such as international credit rating agencies, and within government.

d'autres décisions gouvernementales, à évaluer les incidences de l'évolution économique sur la province et à aider les ministères et les organismes gouvernementaux à obtenir des données statistiques provinciales.

La Direction entreprend également des recherches et des analyses concernant l'évolution financière des autres provinces.

Durant l'exercice, la Direction a travaillé avec le Bureau du contrôleur pour effectuer d'autres améliorations qui avaient été mentionnées dans le volume 1 des Comptes publics de 2008-2009, ce qui a abouti à une transparence et une reddition de comptes accrues et à une meilleure information financière.

Pour s'acquitter de sa fonction économique, la Direction a analysé les tendances économiques dans la province et dans ses principaux marchés d'exportation. Ce travail a pris une importance encore plus grande dans le contexte du ralentissement économique mondial. La Direction a contribué à l'examen du rendement économique de la province en 2009 et des perspectives pour 2010 dans la publication, *Mise à jour économique 2009*, laquelle a été déposée à l'Assemblée législative le 1er décembre 2009, avec le budget. Une *Mise à jour économique et financière 2009-2010* a été déposée le 26 mars 2010.

Le personnel de la Direction a donné des présentations sur les conditions socio-économiques internationales, nationales et provinciales et la situation budgétaire du gouvernement provincial à divers auditoires comme les agences internationales d'évaluation du crédit et le gouvernement.

Budget and Financial Management Division

The mission of the Budget and Financial Management Division is to promote the effective and efficient use of the financial resources of government and to provide secretariat services to the Board of Management.

The division provides services in two core business areas: budget preparation and expenditure monitoring, and Board of Management secretariat services. The nature of these and other initiatives assigned to the division allows it to offer developmental opportunities to government employees.

Budget Preparation and Monitoring

The division staff plays a key role in developing budgets and implementing multi-year expenditure plans that are in keeping with the stated fiscal objectives of government. These plans are continually monitored so that changes in the fiscal forecast can be anticipated and responded to appropriately. The division provides analysis, advice, and restraint options for consideration by government.

The division achieved the following objectives during the 2009-2010 fiscal year:

- prepared forecasts of provincial expenditures quarterly and for multi-year fiscal framework presentations and the annual budget;
- developed and implemented the 2010-2011 budget process for ordinary, capital, special purpose, and special operating agency accounts consistent with government's fiscal plan;
- prepared the 2010-2011 Main Estimates, including the Capital Estimates;

Division de la gestion financière et du budget

La mission de la Division de la gestion financière et du budget est de préconiser une utilisation efficace des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil de gestion.

La Division offre des services dans deux secteurs d'activité de base : préparation du budget et suivi des dépenses, et services de secrétariat au Conseil de gestion. La nature de ces services et des autres projets qui lui sont assignés lui permet d'offrir des possibilités de perfectionnement aux employés du gouvernement.

Préparation et suivi du budget

Les membres du personnel de la Division jouent un rôle clé dans l'élaboration des budgets et la mise en œuvre de plans de dépenses pluriannuels s'inscrivant dans les objectifs financiers énoncés par le gouvernement. Ces plans sont suivis de près en tout temps pour permettre de prévoir tout changement dans les prévisions financières et d'y réagir de façon appropriée. La Division présente au gouvernement des analyses, des conseils et des options de compressions.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la Division a atteint les objectifs suivants :

- préparation des prévisions des dépenses provinciales de façon trimestrielle et en vue d'exposer sur le plan financier pluriannuel et le budget annuel;
- élaboration et mise en œuvre du processus budgétaire de 2010-2011 pour le compte ordinaire, le compte de capital, le compte à but spécial et le compte des organismes de services spéciaux, conformément au plan financier du gouvernement;
- préparation du budget principal 2010-2011, dont le budget de capital;

- monitored spending of the ordinary, capital, special purpose, and special operating agency accounts on behalf of the chair of the Board of Management;

- prepared the expenditure portion of the 2008-2009 Major Variance Analysis for Volume 1 of Public Accounts, and

- provided support to the minister in the Legislative Assembly to obtain authority for appropriations as required under the *Financial Administration Act.*

- surveillance des dépenses du compte ordinaire, du compte de capital, du compte à but spécial et du compte des organismes de services spéciaux au nom du président du Conseil de gestion;

- préparation de la section portant sur les dépenses de l'analyse des principaux écarts figurant au volume 1 des Comptes publics 2008-2009;

- soutien au ministre à l'Assemblée législative pour en obtenir les autorisations de crédits budgétaires, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière.*

Treasury Division

The Treasury Division is responsible for: financing the Province's cash requirements; management of the Consolidated Fund; administration of outstanding debenture debt; investment management and administration of pension, sinking, special purpose, and trust funds; financial policy analysis and advice; Crown corporation and municipal financing, as well as strategic marketing of New Brunswick debt to investors. It is the sole provider of these services to government and, in this capacity, is accountable for achieving government's risk management, cost, and rate-of-return objectives.

In 2009-2010, Treasury Division played a supporting role with respect to the proposed agreement between NB Power and Hydro-Québec to sell certain assets to Hydro-Québec. Treasury was involved in the analysis of the potential impact the transaction would have on NB Power and the New Brunswick Electric Finance Corporation's (NBEFC) outstanding debt and the potential accounting impacts on NB Power, NBEFC, and the Province.

The division is organized to reflect the checks and balances system employed by financial institutions worldwide to ensure separation of transaction origination from transaction processing and monitoring functions.

Capital Markets Branch

The branch is responsible for long-term financing for the Province and its agencies, including the development of borrowing plans for NB Power and the NBEFC. The branch implements the plans, and also manages the financial liabilities of the Province and the New Brunswick Municipal Finance Corporation (NBMFC).

During 2009-2010, the Province issued bonds totalling $1.8 billion in the Canadian public market and $64 million to the Canada Pension Plan Investment Board. Uses of these funds included $935 million for general Provincial purposes, $379 million

Division de la trésorerie

La Division de la trésorerie doit assurer le financement des besoins de trésorerie du gouvernement provincial, la gestion du fonds consolidé, la gestion de la dette sous forme de débentures non amorties, la gestion des placements, l'administration des caisses de retraite, des fonds d'amortissement, des fonds en fiducie et du fonds à but spécial, l'analyse des politiques financières et la prestation de conseils en la matière, le financement des sociétés de la Couronne et des municipalités, et la promotion stratégique de la dette du Nouveau-Brunswick auprès des investisseurs. La Division est la seule entité à fournir ces services au gouvernement et, à ce titre, est responsable de l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de gestion des risques, de coûts et de taux de rendement.

En 2009-2010, la Division a joué un rôle de soutien par rapport à l'entente proposée entre Énergie NB et Hydro-Québec pour la vente de certains actifs à cette dernière. La Division a participé à l'analyse de l'incidence que la transaction pouvait avoir sur la dette existante d'Énergie NB et de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB), ainsi qu'à l'analyse des conséquences comptables éventuelles sur Énergie NB, la CFENB et le gouvernement provincial.

La Division est organisée d'une manière qui correspond au système de freins et de contrepoids utilisé par les institutions financières du monde entier pour assurer la séparation entre le point de départ des transactions, le traitement des transactions et les fonctions de surveillance.

Direction des marchés financiers

La Direction veille au financement à long terme du gouvernement et de ses organismes ainsi qu'à l'élaboration de plans d'emprunt pour Énergie NB et la CFENB. Elle met en œuvre les plans du gouvernement provincial et de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB) et gère leur passif financier.

En 2009-2010, le gouvernement provincial a émis des obligations d'une valeur totale de 1,8 milliard de dollars sur le marché public canadien et de 64 millions de dollars à l'Office de placement du Régime de pensions du Canada. De ces fonds, 935 millions de

to refinance maturing Provincial debt, and $550 million for NBEFC to address NB Power's maturing debt and new financing requirements. In addition, $153 million of debt was issued on behalf of NBMFC to support municipal capital projects.

The branch is responsible for operating NBEFC and NBMFC and acting as fiscal agent for NB Power. The branch performs an investor relations function, domestically and internationally, to assist in the distribution of Provincial debt.

The branch also provides trust fund administration services, including setting investment objectives and policies, providing risk management analysis and advice, analyzing pension plan and employee benefit liabilities, performing compliance duties, providing accounting advice and services, and preparing trust fund financial statements.

Advice was provided to the Minister of Finance and the Board of Management on trustee issues for 18 funds under their management, with assets totalling $14.4 billion. These funds include pension, sinking, special purpose and trust funds, each with unique investment objectives.

Banking and Cash Management Branch

The branch is responsible for management of the Consolidated Fund, sinking fund and other trust funds, banking arrangements, and risk management.

Specific functions include preparing cash flow forecasts and arranging short-term borrowings on behalf of the Province and its agencies. The branch receives and deposits all Provincial revenues to ensure timely receipt and payment of monies to minimize short-term financing charges. The branch also executes short-term, bond and foreign exchange transactions on behalf of the Province, its agencies and various funds.

dollars ont été utilisés pour répondre aux besoins généraux de la province, 379 millions pour refinancer les obligations de la province arrivées à échéance et 550 millions pour traiter, par l'entremise de la CFENB, les obligations arrivées à échéance d'Énergie NB et les nouveaux besoins de trésorerie. De plus, des obligations d'une valeur de 153 millions de dollars ont été émises au nom de la CFMNB pour appuyer les projets d'immobilisations des municipalités.

La Direction veille au bon fonctionnement de la CFENB et de la CFMNB en plus d'agir à titre d'agent financier pour Énergie NB. Elle s'occupe des relations avec les investisseurs, à l'échelle nationale et internationale, afin d'aider à répartir la dette provinciale.

La Direction offre également des services d'administration de fonds en fiducie, dont l'établissement des objectifs et des politiques de placement, la fourniture d'analyses et de conseils en matière de gestion des risques, l'analyse du passif des régimes de retraite et des avantages sociaux des employés, l'exécution de fonctions de surveillance, la prestation de conseils et de services comptables, et la préparation d'états financiers.

Des conseils ont été fournis au ministre des Finances et au Conseil de gestion sur des questions relatives aux fiduciaires de 18 fonds en régie dont les actifs ont une valeur totale de 14,4 milliards de dollars. Il s'agit de caisses de retraite, de fonds d'amortissement, de fonds en fiducie et de fonds à but spécial, chacun ayant des objectifs de placement spécifiques.

Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie

La Direction veille à la gestion du fonds consolidé, du fonds d'amortissement et d'autres fonds en fiducie, ainsi que les ententes bancaires et la gestion des risques.

Ses fonctions spécifiques comprennent la préparation de prévisions de trésorerie et l'obtention d'emprunts à court terme pour le gouvernement et ses organismes. La Direction reçoit et dépose toutes les recettes provinciales pour assurer la réception et le paiement en temps opportun des sommes afin de réduire au minimum les frais de financement à court terme. Elle fait également des placements au nom du gouvernement, de ses organismes et de ses fonds en fiducie.

During the fiscal year, the branch processed 831 transactions totalling $88.5 billion: $85.0 billion of short-term investments, $3.5 billion of short-term borrowings, and $52 million of foreign exchange transactions.

With respect to risk management, the branch is responsible for preparing and implementing a broad range of debt, investment, and operational policies and procedures.

In its compliance role, the branch is responsible for ensuring that debt and investment policies and procedures are established and followed. Having developed the division's strategic, operational and business continuity plans, the branch retains responsibility for their updating, which requires not only a clear understanding of corporate goals but also being current on trends in treasury management. As the division's operational risk manager, the branch is charged with the task of ensuring that the appropriate people and technologies are in place.

Au cours de l'exercice, la Direction a effectué 831 opérations d'une valeur totale de 88,5 milliards de dollars : 85 milliards en placements à court terme, 3,5 milliards en emprunts à court terme et 52 millions en opérations de change.

Pour ce qui est de la gestion des risques, la Direction prépare et met en œuvre une vaste gamme de politiques et de procédures en matière de dettes, de placements et de fonctionnement.

Dans son rôle de surveillance, la Direction est chargée de veiller à ce que des politiques et des procédures en matière de dettes et de placements soient établies et respectées. Après avoir élaboré les plans stratégiques, opérationnels et de continuité des opérations de la division, la Direction garde la responsabilité de leur mise à jour, ce qui exige non seulement une compréhension claire des objectifs de l'organisation, mais aussi une connaissance des tendances actuelles en matière de gestion de trésorerie. En tant que gestionnaire des risques opérationnels de la division, la Direction est chargée de veiller à ce que les personnes et les technologies nécessaires soient en place.

Revenue and Taxation Division

The Revenue and Taxation Division provides advice, information, and recommendations with respect to the analysis, design and implementation of the Province's tax policies. It assures fair, effective and efficient administration of tax and regulatory programs. It also offers policy and information in respect of federal-provincial-territorial tax policy relations. It participates on a number of inter-jurisdictional committees on issues of common interest and works in close collaboration with the Canada Revenue Agency (CRA).

Tax Policy Branch

The Tax Policy Branch researches and analyzes tax policy issues. It develops options, provides information, advice and recommendations, and implements legislative measures in support of the government's tax policy priorities. The policy work of the branch includes all areas of taxation: income tax (corporate and personal), consumption taxes (HST, gasoline and motive fuel, tobacco), property tax, and other taxes.

The Tax Policy Branch also negotiates with the federal government regarding tax co-operation, collection and administration agreements, plus the ongoing maintenance of those agreements; tax policy matters, including HST and tobacco tax; as well as personal and corporate income tax.

In addition, the branch provides information to the general public, and the business community, in the interest of ensuring a better understanding of tax policy measures and the tax system in general.

Division du revenu et de l'impôt

La Division du revenu et de l'impôt offre des conseils et de l'information, et elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en place des politiques fiscales du gouvernement. De plus, elle assure une administration équitable, efficace et efficiente des programmes d'impôt et de réglementation. Elle offre également des conseils et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politiques fiscales. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Direction de la politique de l'impôt

La Direction de la politique de l'impôt effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait aux politiques fiscales. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations, et met en œuvre des mesures législatives pour appuyer les priorités du gouvernement en matière de politiques fiscales. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction a trait à tous les aspects de l'imposition : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation (TVH, taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac), impôt foncier et autres taxes.

La Direction négocie également avec le gouvernement fédéral des ententes de collaboration, de perception et d'administration fiscales, ainsi que leur maintien, des questions de politiques fiscales, y compris ce qui a trait à la TVH, la taxe sur le tabac et l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

De plus, la Direction fournit des renseignements au grand public et aux entreprises afin d'assurer une meilleure compréhension des mesures liées aux politiques fiscales et du système d'imposition en général.

In March 2009, *The Plan for Lower Taxes in New Brunswick* was announced as part of the 2009-2010 budget. The four-year plan reduced both personal and corporate income taxes. During 2009-2010, legislation was enacted to provide for the tax changes announced in the 2009-2010 Budget. A summary of the legislated tax changes is as follows:

- The existing four-rate, four-bracket personal income tax structure will be replaced with two rates of 9% and 12% and two income brackets by 2012.

- The general corporate income tax rate will be reduced from 13% to 12%, effective July 1, 2009, and will continue to be lowered each July 1st until the rate reaches 8% on July 1, 2012.

- Effective Jan. 1, 2009, the small business limit is increased from $400,000 to $500,000.

- The Low-income Tax Reduction, the Tuition Rebate, the New Brunswick Low-income Seniors' Benefit, the Medical Expense Tax Credit for Dependent Relatives, the Small Business Investor Tax Credit, and the Labour-sponsored Venture Capital Tax Credit have been enhanced. The Labour-sponsored Venture Capital Tax Credit was also extended to include the 2010 taxation year.

- The High Energy Use Tax Rebate has been extended.

- The Forestry Industry Investment Tax Credit was reoffered for one year.

- A property tax accountability mechanism to improve the accountability to taxpayers for both provincial and municipal property taxes has been introduced.

En mars 2009, le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick* a été annoncé dans le budget de 2009-2010. Ce plan quadriennal permettra de réduire les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. En 2009-2010, des mesures législatives ont été adoptées pour permettre de couvrir les modifications fiscales annoncées dans le budget de 2009-2010. Suit un résumé des modifications fiscales établies par la loi.

- Remplacement de la structure actuelle de l'impôt sur le revenu des particuliers, à quatre taux et quatre tranches, par deux taux de 9 % et de 12 % et par deux tranches de revenu d'ici 2012.

- Réduction du taux général d'impôt sur le revenu des corporations de 13 % à 12 %, le 1er juillet 2009, puis réductions successives chaque 1er juillet jusqu'à ce que le taux atteigne 8 % le 1er juillet 2012.

- Augmentation, le 1er janvier 2009, de la limite de revenu admissible au taux des petites entreprises, laquelle passera de 400 000 à 500 000 dollars.

- Bonification de la réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu, du rabais sur les frais de scolarité, de la prestation pour personnes âgées à faible revenu, du crédit d'impôt pour dépenses médicales des parents à charge, du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et du crédit d'impôt pour le capital de risque de travailleurs. Le crédit d'impôt pour le capital de risque de travailleurs a également été prolongé de façon à inclure l'année d'imposition 2010.

- Prolongation du dégrèvement fiscal pour la consommation massive d'énergie.

- Rétablissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie forestière pour une année.

- Mise en place d'un mécanisme redditionnel de l'impôt foncier afin d'améliorer la reddition des comptes face aux contribuables en matière d'impôts fonciers provinciaux et municipaux.

The Plan for Lower Taxes delivered $143.5 million in savings to individuals and businesses in 2009-2010.

In November 2009, government released the report, *Property Tax Accountability Mechanism: 2010 Base Tax Rates,* which contained detailed information regarding the rates determined under the accountability mechanism.

In March 2010, government enhanced the Low-income Property tax Allowance. Effective for 2010, the Low-income Property Tax Allowance was enhanced to provide a $300 benefit to households with total taxable incomes up to $22,000; a $200 benefit to households with total taxable incomes between $22,000 and $25,000, and a $100 benefit to households with total taxable incomes between $25,000 and $30,000. The previous program provided a credit of up to $200 against property taxes to households, if total taxable income did not exceed $20,000. This measure will provide tax relief to homeowners in the amount of $10 million and will assist about 40,000 homeowners, approximately 15,000 more than under the previous program.

During 2009-2010, the Film Tax Credit was extended to December 31, 2019, and enhanced to provide a 10% regional bonus component for approved production that takes place more than 50 kilometres from Moncton, Fredericton, and Saint John.

Revenue Administration Branch

The Revenue Administration Branch administers assigned revenue and taxation programs associated with real property and consumption taxes. Headed by the provincial tax commissioner, it is comprised of two sections: Audit and Investigation Services and Account Management.

The branch is responsible for liaison with the Canada Revenue Agency (CRA) in the administration of various taxation programs that are governed by formal agreements and memoranda of understanding.

Le Plan de réduction des impôts s'est traduit par des économies de 143,5 millions de dollars pour les particuliers et les entreprises en 2009-2010.

En novembre 2009, le gouvernement a publié le rapport *Reddition de compte en rapport à l'impôt : Taux d'impôt de base pour 2010,* qui contient des renseignements détaillés concernant les taux établis en vertu du mécanisme de reddition de comptes.

En mars 2010, le gouvernement a bonifié le dégrèvement d'impôt foncier pour propriétaires à faible revenu. À partir de 2010, le programme comprend une prestation de 300 dollars pour les ménages dont le revenu imposable total va jusqu'à 22 000 dollars, une prestation de 200 dollars pour les ménages dont le revenu imposable total se situe entre 22 000 et 25 000 dollars et une prestation de 100 dollars pour les ménages dont le revenu imposable total se situe entre 25 000 et 30 000 dollars. Le programme antérieur comprenait un crédit d'impôt foncier maximal de 200 dollars pour les ménages dont le revenu imposable total ne dépassait pas 20 000 dollars. Cette mesure représente pour les propriétaires fonciers un allègement fiscal de l'ordre de 10 millions de dollars et aidera quelque 40 000 propriétaires, soit environ 15 000 de plus qu'en vertu du programme antérieur.

En 2009-2010, le crédit d'impôt pour production cinématographique a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 et bonifié de façon à offrir une prime régionale de 10 % pour les productions approuvées qui sont réalisées à plus de 50 kilomètres de Moncton, de Fredericton et de Saint John.

Direction de l'administration du revenu

La Direction de l'administration du revenu administre les programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition associés principalement à l'impôt foncier et aux taxes à la consommation. Dirigée par le commissaire de l'impôt provincial, elle comprend deux sections : Services de vérification et d'enquête et Gestion des comptes.

La Direction assure la liaison avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) dans l'administration de divers programmes d'imposition qui sont régis par des ententes officielles et par des protocoles d'entente.

New Brunswick and the other provinces and territories participate with the CRA on several national working committees such as the National Underground Economy Working Group, the Fuel Tax Council and the Tobacco Steering Committee. These committees have been formed to enhance tax administration practices in Canada and promote voluntary compliance with tax laws.

Audit and Investigation Services

The Audit and Investigation Services section provides audit, assurance and refund verification functions, as well as education, inspection, and information regarding program services. The section provides effective and efficient compliance monitoring of business activities under the assigned acts, both within the Department of Finance, and on behalf of other government departments and agencies. Also, the review and assurance of tax collection by the Canada Revenue Agency, on behalf of the Province, falls within the mandate of Audit and Investigation Services.

The goals of this section are to carry out the mandate of maximization of tax revenues, minimization of administrative burden to stakeholders, ensuring fair and consistent application of legislation and policies, as well as the encouragement of voluntary compliance with tax laws.

During 2009-2010, a total of 1,815 work units were completed. This included 386 individual and business audits, 779 compliance reviews/inspections, and 84 investigations. Furthermore, a total of 321 province-wide education visits were performed to assist businesses, as well as to ensure compliance with tax laws. In addition, 91 warnings and 225 fines were issued under the *Gasoline and Motive Fuel Tax Act* and the *Tobacco Tax Act*.

Audit and Investigation Services plays an active role in the administration of both the International Fuel Tax Agreement (IFTA) and the International Registration Plan (IRP). In 2009-2010, the section reviewed 171 IFTA and 246 IRP audits performed by other jurisdictions on our behalf. As well, the section is responsible for representing the Province at the annual IFTA Audit and IRP workshop, and

Le Nouveau-Brunswick et les autres provinces et territoires siègent avec l'ARC à plusieurs comités de travail nationaux comme le groupe de travail national portant sur l'économie souterraine, le Conseil de la taxe sur le carburant et le comité directeur pour le tabac. Ces comités ont été formés pour améliorer les pratiques d'administration des programmes d'impôt au Canada et pour promouvoir la conformité volontaire aux lois fiscales.

Services de vérification et d'enquête

La Section des services de vérification et d'enquête remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance efficace et efficiente de la conformité des activités visées par les lois désignées, tant au sein du ministère des Finances qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux. De plus, l'examen et l'assurance de la perception des impôts par l'Agence du revenu du Canada relèvent du mandat de la section.

Cette section a pour mission de maximiser les recettes fiscales, de minimiser le fardeau administratif des intervenants, d'assurer l'application équitable et uniforme des lois et des politiques et d'encourager le respect volontaire des lois fiscales.

En 2009-2010, un total de 1 815 unités de travail ont été réalisées. Cela comprend 386 vérifications menées auprès de particuliers et d'entreprises, 779 examens ou inspections de la conformité et 84 enquêtes. De plus, un total de 321 visites d'information ont été effectuées dans l'ensemble de la province afin d'aider les entreprises et d'assurer le respect des lois fiscales. En outre, 91 avertissements et 225 amendes ont été émis en vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* et de la *Loi de la taxe sur le tabac*.

Les Services de vérification et d'enquête jouent un rôle actif dans l'administration de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA) et du Plan international d'immatriculation (PII). En 2009-2010, la Section a examiné 171 vérifications dans le cadre de l'IFTA et 246 vérifications dans le cadre du PII effectuées par d'autres instances en notre nom. De plus, elle représente la province à la vérification

representing Canada on the IFTA Dispute Resolution Committee.

Audit and Investigation Services continued to work closely with the RCMP and municipal police forces in the province, with respect to initiatives aimed at curbing the influx of contraband tobacco. The group also provided advice and documentation in support of 76 legal actions, and participated in 15 roadside checks during the year.

For a summary of activity volumes for the Audit and Investigation section, please refer to Table 1 on page 50.

annuelle de l'IFTA et à l'atelier annuel sur le Plan international d'immatriculation, et elle représente le Canada au comité de règlement des différends de l'IFTA.

Les Services de vérification et d'enquête ont continué de travailler en étroite collaboration avec la GRC et les corps de police municipaux de la province dans le cadre d'initiatives visant à freiner l'entrée de tabac de contrebande. Le groupe a également fourni des conseils et des documents à l'appui de 76 poursuites et participé à 15 contrôles routiers durant l'exercice.

Pour un résumé des volumes d'activité de la Section des services de vérification et d'enquête, se reporter au tableau 1, page 50.

Table 1
Audit and Investigation Services

Activity Volumes for 2009-2010	
Program Activity or Service	**Volume**
Audits	386
Compliance Reviews and Inspections	779
Investigations	84
Educational Visits	321
Delinquency Clearances	85
Objections	26
Refunds	33
Tobacco Retailer Licence Suspension for Underage Sales	10
Legal Actions and Roadside Checks	91
Warnings and Fines	316
Other Jurisdictions Audit Reviews	417
Total Volume	**2,548**

Tableau 1
Services de vérification et d'enquête

Volumes d'activité pour 2009-2010	
Activité de programme ou service	**Volume**
Vérifications	386
Examens et inspections de la conformité	779
Enquêtes	84
Visites d'information	321
Élimination des retours délinquants	85
Oppositions	26
Remboursements	33
Suspension de licences de détaillant de tabac pour vente à des mineurs	10
Poursuites et contrôles routiers	91
Avertissements et amendes	316
Examen des vérifications d'autres instances	417
Volume total	**2 548**

Account Management

In 2009, the Account Management Section was significantly restructured to further improve its service delivery. It now consists of the Tax Accounting and Refunds Unit, the Accounts Receivable Unit and the new Client Services Unit. Customer service is a key focus in this section as it is in direct daily contact with the general public, either by telephone, correspondence or visitation. The section manages the division's property tax system, which houses assessment and financial information for in excess of 455,000 accounts.

The section is responsible for issuing annual property assessment and tax notices and supplementary notices; processing property tax and consumption tax payments, reports, refunds monitoring, and collecting outstanding receivables; carrying out enforced collection procedures; processing Provincial Vehicle Tax payments and Harmonized Sales Tax paid at Service New Brunswick centres; administering the legislated tax sale process, as well as responding to phone inquiries; the processing of mineral tax and royalty returns, payments, collections and revenue accounting and reports for metallic minerals, peat, sand, gravel, coal, potash, salt, oil, and natural gas.

Gestion des comptes

En 2009, la Section de la gestion des comptes a été considérablement restructurée afin d'améliorer encore davantage sa prestation des services. Elle se compose maintenant de l'Unité des paiements et remboursements d'impôt, de l'Unité des comptes débiteurs et de la nouvelle Unité des services à la clientèle. Le service à la clientèle joue un rôle clé : la Section a un contact direct quotidien avec le grand public, que ce soit par téléphone, par correspondance ou à l'occasion de visites. La Section gère le système d'impôt foncier de la division, qui renferme les données sur l'évaluation et les renseignements financiers relatifs à plus de 455 000 comptes.

La Section est responsable de l'émission des avis annuels d'évaluation foncière et d'impôt et d'avis supplémentaires; du traitement des paiements, des rapports et des remboursements relatifs à l'impôt foncier et aux taxes à la consommation, tout en assurant le suivi et le recouvrement des comptes débiteurs non réglés; de l'exécution des activités de recouvrement; du traitement des versements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules et de la taxe de vente harmonisée effectués dans les centres de Services Nouveau-Brunswick; de l'administration de la procédure de vente pour non-paiement d'impôt ; de répondre aux demandes de renseignements téléphoniques ainsi que du traitement des déclarations, des paiements, des recouvrements, de la comptabilité des recettes provenant des taxes et des rapports relatifs aux taxes et redevances pour les minéraux dérivés des ressources naturelles suivantes : les minéraux métalliques, la tourbe, le sable, le gravier, le charbon, la potasse, le sel, le pétrole et le gaz naturel.

It is also responsible for administering and confirming payment of Tangible Personal Property Tax; providing accounting functions relating to revenue and receivables and processing rebate applications for the Low-income Seniors' Benefit, Tuition Rebate, the Diesel Fuel Equivalent Tax Reduction Rebate, the High Energy Use Tax Rebate and the Forestry Investment Tax Credit. It also administers the Financial Corporation Capital Tax program, the federal Payments-in-Lieu of Taxes program, and the Small Business Investor Tax Credit program.

Additional activities of the section for 2009-2010 included:

- the processing of revenues in excess of $1.30 billion, including municipal real property tax levies;
- the processing of approximately 670,000 individual payment transactions from real property, gasoline and motive fuel, tobacco, pari-mutuel, financial corporation capital and HST-related taxes through various payment channels, and
- the maintenance of all financial statements, revenue adjustments and allocations to ensure accountability for stated revenues.

The Accounts Receivable Unit continued to improve its collection process, as evinced by the positive results achieved. For the 2009 taxation year, 94 per cent of the provincial and municipal tax levy was collected prior to the issuance of the 2010 tax notices.

The Tax Accounting and Refunds Unit verified and approved 59,700 refunds and rebates for a total of $75.6 million during 2009-2010.

La Section est aussi responsable de l'administration et de la confirmation du paiement de la taxe sur les biens personnels; de l'exécution des fonctions comptables liées aux recettes et aux comptes débiteurs; du traitement des demandes de remboursement pour la prestation pour personnes âgées à faible revenu, le rabais sur les droits de scolarité, la réduction équivalente de la taxe pour les véhicules au diesel, le dégrèvement fiscal pour la consommation massive d'énergie et le crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie forestière. Elle administre également le Programme de la taxe sur le capital des corporations financières, le Programme de paiements en remplacement d'impôts et le Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Les activités additionnelles de la Section au cours de 2009-2010 incluent :

- le traitement de plus de 1,30 milliard de dollars de recettes, y compris les impôts fonciers municipaux;
- le traitement, par des voies diverses, d'environ 670 000 paiements se rapportant à l'impôt foncier, aux taxes sur l'essence et les carburants, au tabac, au pari mutuel, au capital des corporations financières et à la TVH; et
- le maintien de tous les états financiers, ainsi que le rajustement et la répartition des recettes afin de s'acquitter de son obligation de rendre compte des recettes déclarées.

L'Unité des comptes débiteurs a continué à améliorer son processus de recouvrement comme en témoignent les résultats positifs obtenus. Pour l'année d'imposition 2009, 94% des impôts provinciaux et municipaux avaient été prélevés avant l'envoi des avis d'impôt de 2010.

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'Unité des paiements et des remboursements a vérifié et approuvé 59 700 remboursements et crédits totalisant 75,6 millions de dollars.

The Client Services Unit received and managed in excess of 92,800 phone inquiries on various tax and benefit programs. Also, the unit issued and/or renewed 6,311 licences or permits. Throughout the year, over 5,500 IFTA, fuel, tobacco, royalties, and other various returns were processed.

For a summary of activity volumes for the Account Management section, please refer to Table 2 on page 54.

PATS Renewal Initiative

The main system that supports the operation of the real property assessment and taxation functions, referred to as the Property Assessment and Taxation System (PATS), houses information pertaining to in excess of 455,000 accounts with associated property tax revenues of approximately $1 billion. The system was designed in the late 1970s, implemented in 1983, and is currently co-owned with Service New Brunswick (SNB). The PATS is hosted on a mainframe computer and is supported as part of a Master Services Agreement administered by the Department of Supply and Services.

The Department of Finance recognizes the need to replace the PATS in order to meet current business requirements and provide flexibility for future changes. In addition, during the last few years the PATS has shown signs of weakness increasing the risk of failure. SNB has taken steps to replace its portion of the PATS with expected implementation during 2011. SNB's new system will interface with the current Finance portion of the PATS, as well as with the division's new property tax replacement system. Division employees are actively participating in SNB's modernization project to ensure a smooth transition.

Since the fall of 2009, a major review of the PATS has been conducted and significant progress has been made in understanding and documenting the division's business requirements for a new system. This review has also identified six other property tax-related Microsoft Access applications that should be incorporated into a new integrated property tax system.

L'Unité des services à la clientèle a reçu et traité au-delà de 92 800 demandes de renseignements téléphoniques portant sur divers programmes d'impôt et de prestations. Elle a également délivré ou renouvelé 6 311 licences ou permis. Au cours de l'année, elle a traité plus de 5 500 déclarations au titre de l'IFTA, des carburants, du tabac, des redevances, etc.

Pour un résumé des volumes d'activité de la Section de la gestion des comptes, se reporter au tableau 2, page 55.

Initiative de renouvellement du PATS

Le système principal qui assure les fonctions d'évaluation et d'imposition foncières, le PATS, comprend de l'information sur plus de 455 000 comptes avec des recettes découlant de l'impôt foncier d'environ 1 milliard de dollars. Le système a été conçu à la fin des années 1970, mis en place en 1983 et est actuellement tenu en copropriété avec Service Nouveau-Brunswick (SNB). Il est hébergé dans un ordinateur central et soutenu dans le cadre d'une entente-cadre de services administrée par le ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Le ministère des Finances reconnaît la nécessité de remplacer le PATS afin de répondre aux besoins opérationnels actuels et d'avoir la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements futurs. De plus, durant les dernières années, le PATS a montré des signes de faiblesse, ce qui augmente le risque de défaillance. SNB a pris des mesures pour remplacer sa partie du système, qui devrait être mise en œuvre en 2011. Le nouveau système de SNB se raccordera à la partie actuelle du ministère des Finances, de même qu'au nouveau système de remplacement de l'impôt foncier de la Division. Le personnel de la Division participe activement au projet de modernisation de SNB afin d'assurer une transition harmonieuse.

Depuis l'automne 2009, le PATS fait l'objet d'un examen en profondeur qui a permis de mieux comprendre et documenter les besoins opérationnels de la Division par rapport à un nouveau système. Cet examen a également permis de distinguer six autres applications Microsoft Access reliées à l'impôt foncier qui devraient être incorporées à un nouveau système d'impôt foncier intégré.

TABLE 2
Account Management Section

Activity Volumes for 2009-2010		
Number	**Program or Service**	**$ Millions**
7,745	Diesel Fuel Equivalent Tax Reduction Rebates	0.30
20	Financial Corporation Capital Tax Refunds	1.57
135	First-time University Student Benefits	0.27
15	Forestry Industry Investment Remission	5.16
1,548	Fuel Payments made by Collectors	215.17
4,544	Fuel Tax Refunds	19.99
84	Harmonized Sales Tax Refunds	2.49
5	High Energy Usage Tax Rebates	5.07
20,888	Low-income Property Tax Allowance Adjustments (Jan. to Dec. 2009)	4.11
34,791	Low-income Seniors' Benefits	10.4
6,006	N.B. Tuition Rebates	10.32
57,878	Provincial Vehicle Tax Payments	15.67
146	Provincial Vehicle Tax Refunds	0.066
14,952	Real Property Tax Certificates	0.33
532,675	Real Property Tax Payments	787.38
5,743	Real Property Tax Refunds	11.56
353	Small Business Investor Tax Credits	3.61
296	Tobacco Payments made by Collectors	107.44
436	Tobacco Tax Refunds	8.71

TABLEAU 2
Section de la gestion des comptes

Volumes d'activité pour 2009-2010		
Nombre	**Programme ou service**	**Millions $**
7 745	Remboursements au titre de la réduction équivalente de la taxe pour véhicules au diesel	0,30
20	Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	1,57
135	Prestations aux étudiants de première année universitaire	0,27
15	Crédit d'impôt d'investissement de l'industrie forestière	5,16
1 548	Paiements faits par les percepteurs à l'égard des carburants	215,17
4 544	Remboursements des taxes sur les carburants	19,99
84	Remboursements de la taxe de vente harmonisée	2,49
5	Remboursements des taxes sur la consommation massive d'énergie	5,07
20 888	Dégrèvements d'impôt foncier pour propriétaires à faible revenu	4,11
34 791	Prestations pour personnes âgées à faible revenu	10,4
6 006	Rabais sur les droits de scolarité au N.-B.	10,32
57 878	Paiements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	15,67
146	Remboursements de la taxe provinciale sur les véhicules	0,066
14 952	Certificats d'impôt foncier	0,33
532 675	Paiements au titre de l'impôt foncier	787,38
5 743	Remboursements de l'impôt foncier	11,56
353	Crédits d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises	3,61
296	Paiements faits par les percepteurs au titre du tabac	107,44
436	Remboursements de la taxe sur le tabac	8,71

Advisory Services

Advisory Services is a new branch that is responsible for the renewal and rewriting of the revenue acts of the province; revenue forecasting for input into the Province's fiscal framework; expenditure monitoring of the division's budget; the provision of internal and external advisory and communication services; management of the objections and appeals process for tax programs and the provision of records management for the division.

Critical program support is maintained through program monitoring and evaluation, research and analysis, the provision of internal and external advisory services related to program criteria, and the interpretation of associated tax legislation. Internal and external support is also provided through the maintenance of an online procedures and interpretations manual for divisional staff and the department's major stakeholders. The branch also develops administrative policies relating to various taxation programs and tax relief initiatives.

The branch plays an important role in keeping the business community and individual taxpayers informed of taxation issues through the publication of tax guides, tax bulletins, taxation program brochures and other printed materials containing information relating to tax legislation and taxation programs, which are made available in print format as well as on the department's Web site.

Other responsibilities of the branch include the establishment of a records and information management program that will provide a standardized records classification plan for the division, as well as the assessment of new technologies, such as electronic records and information management systems to meet divisional needs.

Services consultatifs

La nouvelle Direction des services consultatifs est responsable du renouvellement et de la révision des lois sur les recettes de la province, de la prévision des recettes aux fins d'inclusion dans le cadre financier de la province, de la surveillance des dépenses budgétaires de la Division, de la prestation de services de consultation et de communication internes et externes, de la gestion des oppositions aux avis de cotisation et du processus d'appel pour les programmes d'impôt et de la gestion des documents de la Division.

Un soutien essentiel aux programmes est maintenu à travers la surveillance et l'évaluation des programmes, la recherche et l'analyse, la prestation de services consultatifs internes et externes reliés aux critères des programmes et l'interprétation des dispositions législatives pertinentes. Un soutien interne et externe est également offert par la tenue d'un manuel de procédures et d'interprétations en ligne pour le personnel de la Division et les principaux intervenants du Ministère. La Direction élabore également des directives administratives ayant trait aux divers programmes d'impôt et allègements fiscaux.

La Direction joue un rôle important pour ce qui est de tenir le milieu des affaires et les contribuables au courant des questions fiscales par la publication de guides d'impôt, de bulletins d'information sur les impôts, de brochures sur les programmes d'impôt et d'autres documents imprimés contenant des renseignements sur la législation fiscale et les programmes d'impôt, lesquels sont disponibles sous forme imprimée de même que sur le site Web du Ministère.

Parmi les autres responsabilités de la Direction, mentionnons l'établissement d'un programme de gestion des documents et de l'information qui procurera un plan de classification uniformisé des documents à la Division, de même que l'évaluation des nouvelles technologies telles que les systèmes de gestion de l'information et des documents électroniques afin de répondre aux besoins de la Division.

In 2009-2010, the branch responded to approximately 2,500 consultation requests from the public for tax application rulings on specific taxation issues, and information on program guidelines under the various tax relief initiatives. The branch also issued a number of publications reflecting changes to the Province's tax legislation and issued comprehensive promotional material on New Brunswick's enhanced tuition rebate program.

Additional activities of the branch for 2009-2010 included:

- researched and prepared responses to 11 Notices of Objection to tax assessments;
- represented New Brunswick on the Fuel Tax Council, the Tobacco Steering Committee, and the International Fuel Tax Agreement (IFTA) committees, and
- participated in the delivery of public information sessions on the Small Business Investors Tax Credit program, in conjunction with Business New Brunswick and the New Brunswick Securities Commission.

En 2009-2010, la Direction a traité environ 2 500 demandes de consultation du public au sujet de décisions relatives à des questions précises d'application de l'impôt et d'information sur les lignes directrices des programmes dans le cadre des diverses initiatives d'allègement fiscal. La Direction a également publié un certain nombre de publications reflétant les modifications apportées à la législation fiscale de la province, ainsi que du matériel de promotion générale sur le programme de rabais sur les droits de scolarité.

Parmi les autres activités de la Direction au cours de l'exercice 2009-2010, notons les suivantes :

- recherches et préparation de réponses concernant 11 avis d'opposition aux avis de cotisation;
- représentation du Nouveau-Brunswick au sein du Conseil de la taxe sur le carburant, du comité directeur pour le tabac et des comités établis en application de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA);
- participation à la tenue de séances d'information publique sur le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, de concert avec Entreprises Nouveau-Brunswick et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation

Under the new *Gaming Control Act,* the former Lotteries Commission of New Brunswick was transformed into two entities. Firstly, the act established the New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation (NBLGC) as a Crown corporation responsible for the conduct and management of all provincial gaming. As such, the NBLGC is responsible for developing, organizing, conducting and managing provincial lottery schemes on behalf of the Province.

As the business entity for provincial gaming, the NBLGC manages the service provider agreement with the casino operator and is the Province's shareholder in the Atlantic Lottery Corporation. In addition, in partnership with other stakeholder departments, the NBLGC is also responsible for the development and implementation of the Province's responsible gaming initiatives.

Secondly, the act transferred the regulatory function of the former Lotteries Commission of New Brunswick to a new authority. The Gaming Control Branch was created under the act as a branch of the Department of Public Safety. The act provides that the Lieutenant-Governor in Council appoints a registrar who is responsible for the regulation and control of provincial gaming, as well as the regulation, control and licensing of charitable gaming in the province.

Each of these entities reports to a different minister. The separation of duties between the Province's conduct and manage responsibilities, and the regulation of gaming, was a critical step to improving the accountability and transparency of gaming control in New Brunswick.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

En vertu de la nouvelle *Loi sur la réglementation des jeux*, l'ancienne Commission des loteries du Nouveau-Brunswick a été transformée en deux entités. La première, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB), est une société de la Couronne chargée de la tenue et de la gestion de tous les jeux de hasard dans la province. À ce titre, la SLJNB voit à l'élaboration, à l'organisation, à la tenue et à la gestion des loteries provinciales au nom du gouvernement.

Étant l'entité commerciale des jeux de hasard dans la province, la SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du casino et est l'actionnaire de la province dans la Société des loteries de l'Atlantique. De plus, en partenariat avec d'autres ministères intéressés, la SLJNB est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des initiatives de jeu responsable de la province.

La loi a transféré la fonction de réglementation de l'ancienne Commission des loteries du Nouveau-Brunswick à une nouvelle entité, la Direction de la réglementation des jeux, créée en vertu de la loi au sein du ministère de la Sécurité publique. La loi prévoit que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un registraire responsable de la réglementation et du contrôle des jeux de hasard dans la province, ainsi que de la réglementation, le contrôle et la délivrance des licences de jeux caritatifs dans la province.

Chaque entité relève d'un ministre différent. La séparation des fonctions entre, d'une part, la tenue et la gestion provinciale des jeux et, d'autre part, la réglementation des jeux constituait une étape essentielle pour l'amélioration de la responsabilisation et de la transparence en ce qui a trait à la réglementation des jeux de hasard au Nouveau-Brunswick.

Responsibilities of the NBLGC include:

- development and implementation of the Province's responsible gaming policy;
- conduct and management of provincial gaming activities including:
  - management of the service provider agreement with a private third party for the operation of a casino in the province: oversight of casino operations through monitoring, audits and analysis of casino operations and financial reports, and
  - acting as the Province's shareholder in the Atlantic Lottery Corporation;
- development and implementation of provincial gaming legislation and regulations;
- provision of information to the general public regarding provincial gaming policy;
- monitoring and analysis of gaming policy, activities, and practices in other jurisdictions;
- providing advice, information and analysis regarding the development, implementation, conduct and management of New Brunswick's policies with respect to provincial lotteries and gaming, and harness racing, and
- provision of policy advice, information and liaison with First Nations with respect to revenue-sharing agreements.

La SLJNB a les responsabilités suivantes :

- élaboration et mise en œuvre de la politique provinciale en matière de jeu responsable;
- tenue et gestion des activités de jeu dans la province, notamment :
  - gestion de l'entente de prestation de services conclue avec une tierce partie du secteur privé pour l'exploitation d'un casino dans la province, la surveillance des activités du casino au moyen de contrôles, de vérifications et d'analyses des activités et des rapports financiers du casino;
  - représentation de la province à titre d'actionnaire au sein de la Société des loteries de l'Atlantique;
- élaboration et mise en œuvre des lois et des règlements provinciaux sur les jeux de hasard;
- fourniture d'information au grand public concernant la politique provinciale en matière de jeu;
- surveillance et analyse des politiques, des activités et des pratiques liées au jeu dans les autres administrations;
- communication de conseils, de renseignements et d'analyses concernant l'élaboration, la mise en œuvre, la conduite et la gestion des politiques du Nouveau-Brunswick relatives aux loteries, aux jeux de hasard et aux courses attelées dans la province;
- communication de conseils d'orientation stratégique et d'information et prestation de services de liaison aux Premières nations en ce qui a trait aux ententes de partage des recettes.

Responsible Gaming Policy

The new responsible gaming policy, released on November 8, 2007, announced transformational changes to be completed over a three-year period. The following milestones were achieved in 2009-2010:

- removal of the second and final video lottery terminals (VLTs) remaining in each of the dining room licensees in the province by April 1, 2009;

- completion of the video lottery program reform announced in the new responsible gaming policy in November 2007, including a 25% reduction of video lottery terminals (VLTs): a 50% reduction of VLT sites (a maximum of 2,000 VLTs in a maximum of 300 sites in the province), and the continuing implementation of business standards and performance benchmarks;

- distribution in the summer of 2009 of a review paper developed in collaboration with the Gaming Control Branch of the Department of Public Safety, seeking feedback from charitable gaming licensees on proposed charitable gaming policies to strengthen charitable gaming guidelines;

- additional funding of $250,000 over and above previous funding of $757,000 for addiction and mental health services at the Department of Health for a total of over $1 million in overall funding;

- issuance in May 2009 of a Request for Proposals (RFP) to conduct a gambling and problem gambling study in collaboration with the Department of Health (the results of the study were anticipated in summer 2010);

- development of an RFP to obtain an agency of record to provide marketing, public relations, and Web development/support to the NBLGC;

Politique en matière de jeu responsable

La nouvelle politique en matière de jeu responsable, dévoilée le 8 novembre 2007, a annoncé des transformations qui devaient s'opérer sur une période de trois ans. En 2008-2009, les jalons suivants ont été franchis :

- enlèvement du deuxième et dernier terminal de loterie vidéo (TLV) restant de chaque détenteur de licence de salle à manger de la province au plus tard le 1er avril 2009;

- achèvement de la réforme du programme des loteries vidéo annoncée dans la nouvelle politique en matière de jeu responsable en novembre 2007, y compris une réduction de 25 % des TLV, soit une réduction de 50 % des sites de loterie vidéo (un maximum de 2 000 TLV dans un maximum de 300 sites dans la province), et poursuite de la mise en œuvre des normes commerciales et des indicateurs de rendement;

- distribution, à l'été 2009, d'un document de consultation des détenteurs de licences de jeux caritatifs sur les politiques proposées en matière de jeux caritatifs afin de renforcer les lignes directrices relatives aux jeux de bienfaisance, lequel document a été préparé en collaboration avec la Direction de la réglementation des jeux, au ministère de la Sécurité publique;

- attribution aux Services de traitement des dépendances et de santé mentale, au ministère de la Santé, de 250 000 dollars en sus de leur financement antérieur de 757 000 dollars, pour un financement global de plus de 1 million;

- lancement en mai 2009 d'une demande de propositions pour l'exécution d'une étude sur le jeu et les problèmes de jeu en collaboration avec le ministère de la Santé (les résultats de l'étude devraient être disponibles à l'été 2010);

- élaboration d'une demande de propositions afin de confier à un organisme attitré la prestation de services de marketing, de relations publiques et de création ou de soutien d'un site Web à la SLJNB;

- development of an RFP to obtain staffing services for the responsible gaming information centre located at Casino New Brunswick;

- completion of the casino standards, policies and procedures, and other operational manuals, as well as the development and final approval of the casino financial reporting requirements, and

- development and implementation of the agreement with Horse Racing New Brunswick Inc.

Destination Casino

On November 8, 2007, the Lotteries Commission of New Brunswick issued an RFP for a private third party to design, build, equip, finance, and operate a destination casino complex. No provincial funding would be provided for this initiative. The objective of the initiative was to procure a high quality casino complex, anchored by a destination casino and complemented by ancillary facilities that would provide a range of development, entertainment and/or hospitality opportunities in and around the proposed location, which was to be selected by the bidders.

On March 11, 2008, four proponents submitted bids in response to the RFP. Five evaluation teams carried out the evaluation of the proposals. Evaluation of the bids was completed by the end of April 2008.

On May 8, 2008, it was announced that, as a result of the competition procurement process, Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership (Sonco) had been selected as the preferred proponent for the destination casino complex. Discussions regarding the finalization of the service provider agreement with Sonco followed, and the agreement was signed on July 15, 2008.

Sonco's *Casino New Brunswick* is located in Moncton along the Trans-Canada Highway on Mountain Road. The destination casino complex will be comprised of three distinct buildings integrated into one linear

- élaboration d'une demande de propositions pour la prestation de services de dotation en personnel au centre de renseignements sur le jeu responsable situé au Casino Nouveau-Brunswick;

- achèvement des normes, des directives et des modalités du casino et d'autres manuels de fonctionnement, et élaboration et approbation finale des besoins en matière de rapports financiers du casino;

- élaboration et mise en œuvre de l'entente conclue avec Horse Racing New Brunswick Inc.

Destination casino

Le 8 novembre 2007, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick lançait une demande de propositions pour la conception, la construction, l'équipement, le financement et l'exploitation, par une tierce partie du secteur public, d'un complexe de destination casino. La province ne fournirait aucun financement pour cette initiative. L'initiative avait pour but de procurer un complexe de destination casino de haute qualité, doté d'installations auxiliaires offrant une grande diversité de possibilités de développement, de divertissement et d'accueil à l'intérieur et autour de l'endroit proposé, qui devait être choisi par les soumissionnaires.

Le 11 mars 2008, quatre promoteurs ont présenté des soumissions en réponse à la demande de propositions. Les soumissions ont été évaluées par cinq équipes. L'évaluation des soumissions a été achevée fin avril 2008.

Le 8 mai 2008, on a annoncé que, à la suite du processus d'appel d'offres, la soumission de Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership (Sonco) avait été retenue pour le complexe de destination casino. Des pourparlers en vue de la conclusion de l'entente de prestation de services avec Sonco ont suivi, et l'entente a été signée le 15 juillet 2008.

Le *Casino Nouveau-Brunswick* de Sonco est situé à Moncton, tout près d'une sortie de la Transcanadienne, sur le chemin Mountain. Le complexe de casino sera composé de trois bâtiments

design: a hotel, the Centre (a multifunction entertainment and convention centre), and the casino. The casino portion of the complex opened on May 4, 2010.

First Nations

The responsible gaming policy indicated that the government was committed to engaging and involving New Brunswick's First Nations in the Province's new responsible approach to gaming through a bilateral process.

The two stand-alone gaming agreements with Elsipogtog and Eel River Bar First Nations were renewed in 2007-2008. Elsipogtog's previous agreement expired on June 30, 2009, and was renewed effective July 1, 2009. Eel River Bar's agreement expired on November 23, 2009, and was renewed effective November 24, 2009. Each agreement carries a two-year term (expiring June 30 and November 23, 2011, respectively).

As of March 31, 2010, the Province has gaming revenue-sharing agreements with nine First Nations. Under these agreements, 95% of the net revenue from VLTs located on-reserve is shared with the band. Where applicable, 100% of the net revenue from break-open tickets sold on-reserve is also shared with the band.

In addition to gaming revenue-sharing agreements, the Province has tax revenue-sharing agreements with 13 First Nation communities.

Under the agreements, the Province shares 95% of provincial gasoline, motive fuel and tobacco taxes (as well as the provincial portion of the HST) collected from non-native sales on reserve.

distincts intégrés dans une conception linéaire : un hôtel, le Centre (un centre de divertissement polyvalent et centre de congrès) et le casino. Le volet casino du complexe a ouvert ses portes le 4 mai 2010.

Premières nations

La politique de jeu responsable prévoit que le gouvernement doit faire participer les Premières nations du Nouveau-Brunswick à la nouvelle approche du gouvernement provincial visant des pratiques de jeu responsable grâce à un processus bilatéral.

Les deux ententes distinctes de partage des recettes issues des jeux de hasard conclues avec les Premières nations d'Elsipogtog et d'Eel River Bar ont été renouvelées en 2007-2008. L'entente antérieure avec Elsipogtog est arrivée à expiration le 30 juin 2009 et a été renouvelée le 1er juillet 2009. Celle d'Eel River Bar a expiré le 23 novembre 2009 et a été renouvelée le 24 novembre 2009. Chaque entente est d'une durée de deux ans (expirant le 30 juin et le 23 novembre 2011, respectivement).

Au 31 mars 2010, le gouvernement provincial avait des ententes de partage des recettes issues des jeux de hasard avec neuf Premières nations. En vertu de ces ententes, le gouvernement provincial partage avec les Premières nations 95 % des recettes nettes provenant des TLV situés dans les réserves. Là où il y a lieu, 100 % des recettes nettes issues de la vente de billets à languette dans les réserves sont également partagées avec la bande.

Outre les ententes de partage des recettes issues des jeux de hasard, le gouvernement a des ententes de partage des recettes fiscales avec 13 collectivités de Premières nations.

En vertu de ces ententes, le gouvernement partage 95 % des taxes provinciales sur l'essence, les carburants moteurs et le tabac (de même que la portion provinciale de la TVH) perçues sur les ventes faites à des non-autochtones dans les réserves.

NOTES